

RECUEIL DES DECISIONS N°6-2021

Publié le 23/07/2021

Sommaire

- Décision N°FDC39 2021 07 05 0012 : Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels lièvre - Campagne 2021/2022
- Décision N°FDC39 2021 07 07 0013 : Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels daim - Campagne 2021/2022
- Décision N°FDC39 2021 07 13 0014 portant modification de la réserve de chasse et de faune sauvage pour l'Association Communale de Chasse Agréée de Mesnois
- Décision N°FDC39 2021 07 13 0015 portant modification de la réserve de chasse et de faune sauvage pour l'Association Intercommunale de Chasse Agréée Fusionnée de Chaux Champagny – Ivory
- Décision N°FDC39 2021 07 13 0016 portant agrément de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée Fusionnée de LA SAINTE HUBERT DE LA JOUX (Censeau, Cuvier, Esserval-Tartre)
- Décision N°FDC39 2021 07 20 0017 : Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels cerf chamois - Campagne 2021/2022

*Préserver
Transmettre
Partager*



MAISON DE LA NATURE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Route de la Fontaine Salée - 39140 ARLAY - Tél. : 03 84 85 19 19 - Fax : 03 84 85 19 10 - www.chasseurdujura.com
Association agréée au titre de la protection de l'environnement depuis le 31 octobre 1979.



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels lièvre
Décision N° FDC39 2021 07 05 0012
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

UNITE DE GESTION	MATRICULE	DEMANDEUR	COMMUNE	ATTRIBUTION
1	8800	CHAMPAGNEY	CHAMPAGNEY	5
1	17500	DAMMARTIN MARPAIN	DAMMARTIN MARPAIN	10
1	37180	G.F.A. LA TUILERIE (Ougney Nord)	OUGNEY NORD	1
1	33812	MONTMIREY LE CHATEAU NORD LGV	MONTMIREY LE CHATEAU NORD	1
1	49280	MONTRAMBERT (Dammart/Marpain/Thervay)	DAMMARTIN MARPAIN	2
1	35200	MUTIGNEY	MUTIGNEY	6
1	35211	MUTIGNEY (Les Epines - Champagny)	CHAMPAGNEY	1
1	37102	OUGNEY NORD	OUGNEY NORD	2
1	37503	PAGNEY NORD	PAGNEY NORD	2
1	40302	POINTRE NORD	POINTRE NORD	1
1	49202	THERVAY NORD	THERVAY NORD	3
1	54011	VITREUX	VITREUX	2
2	700	AMANGE	AMANGE	5
2	1200	ARCHELANGE	ARCHELANGE	5
2	2900	AUXANGE	AUXANGE	3
2	4700	BIARNE	BIARNE	5
2	6800	BRANS	BRANS	6
2	11200	CHATENOIS	CHATENOIS	4
2	13100	CHEVIGNY	CHEVIGNY	9
2	30200	DES CROIX PATTEES (GRESDISANS - MENOTEY)	MENOTEY	6
2	20510	EVANS PETIT-MERCEY (UG 2 - Nord A36)	Evans Zone 2	3
2	22300	FRASNE	FRASNE LES MEULIERES	4
2	90087	GARDOT François (Ougney)	OUGNEY	1
2	23000	GENDREY	GENDREY	4
2	25200	JOUHE	JOUHE	5
2	33813	LA PERDRIX DE MONTMIREY (BOIS DES CLEFS)	MONTMIREY LE CHATEAU	3
2	26612	LAVANS LES DOLES (Nord autoroute A36)	LAVANS-LES-DOLE-NORD A36	1
2	28300	LOUVATANGE (Nord Autoroute)	LOUVATANGE	2
2	28900	MALANGE	MALANGE	5
2	31400	MOISSEY	MOISSEY	3
2	33700	MONTMIREY LA VILLE	MONTMIREY LA VILLE	3
2	33800	MONTMIREY LE CHATEAU	MONTMIREY LE CHATEAU	5
2	33811	MONTMIREY LE CHATEAU (Serre - Offlanges)	OFFLANGES	1
2	36500	OFFLANGES	OFFLANGES	5
2	37100	OUGNEY	OUGNEY	2
2	37500	PAGNEY	PAGNEY	1
2	38200	PEINTRE	PEINTRE	6
2	40300	POINTRE	POINTRE	2
2	41900	RAINANS	RAINANS	5
2	43200	ROMAIN	ROMAIN	5
2	43700	ROUFFANGE	ROUFFANGE	2
2	46600	SALIGNEY	SALIGNEY	2
2	48000	SERMANGE	SERMANGE	4
2	48100	SERRE LES MOULIERES	SERRE LES MOULIERES	3
2	49100	TAXENNE	TAXENNE	3
2	49200	THERVAY	THERVAY	3
2	90138	VASSANGE (GENDREY)	GENDREY	3
2	54013	VITREUX SUD	VITREUX SUD	1
2	54300	VRIANGE	VRIANGE	3
3	2200	AUDELANGE	AUDELANGE	2
3	2800	AUTHUME	AUTHUME	4
3	3600	BARRE (LA)	LA BARRE	2
3	3900	BAVERANS	BAVERANS	3
3	11201	CHATENOIS SUD AUTOROUTE	CHATENOIS SUD AUTOROUTE	1
3	17700	DAMPIERRE	DAMPIERRE-LE PETIT MERCEY	3
3	20500	EVANS - PETIT MERCEY	EVANS	3
3	26611	LAVANS LES DOLE	LAVANS LES DOLE	3
3	26600	LAVANS LES DOLE (Foret d'arne)	LAVANS LES DOLE	1
3	33101	MONTEPLAIN	MONTEPLAIN	1
3	36900	ORCHAMPS	ORCHAMPS	3
3	18513	PAYS DOLOIS (Prairie d'assaut) - BREVANS	DOLE_PRAIRIE_ASSAU	4
3	42000	RANCHOT	RANCHOT	2
3	90028	ROCHFORT SUR NENON	ROCHFORT SUR NENON	5
4	101	ABERGEMENT LA RONCE	ABERGEMENT LA RONCE	6
4	1000	ANNOIRE	ANNOIRE	20
4	2000	ASNANS BEAUVOISIN	ASNANS BEAUVOISIN	7
4	2701	AUMUR	AUMUR	10
4	2801	AUTHUME MONT ROLAND	AUTHUME_MONT_ROLAND	3
4	9000	CHAMPDIVERS	CHAMPDIVERS	20
4	9200	CHAMPVANS	CHAMPVANS	6
4	11800	CHAUSSIN	CHAUSSIN	25
4	12800	CHEMIN	CHEMIN	16

4	13900	CHOISEY	CHOISEY	2
4	9211	COM. Champvans (forêt)	CHAMPVANS	1
4	35880	de BROISSIA (Neublans/Abergement)	NEUBLANS ABERGEMENT	1
4	21800	FOUCHERANS	FOUCHERANS	2
4	23611	GEVRY	GEVRY	6
4	23612	GEVRY (Bois de Gevry/Rahon)	RAHON	1
4	24800	HAYS (LES)	LES HAYS	5
4	25210	JOUHE Mont Roland (Sud A36)	JOUHE_MONT_ROLAND	3
4	22914	LONGWY	LONGWY SUR LE DOUBS	30
4	31700	MOLAY	MOLAY	11
4	35800	NEUBLANS ABERGEMENT	NEUBLANS ABERGEMENT	12
4	37802	PARCEY OUEST UG4	PARCEY OUEST	2
4	18511	PAYS DOLOIS (Mont Roland tumulus)	DOLE_MONT_ROLAND	2
4	38400	PESEUX	PESEUX	14
4	38700	PETIT NOIR	PETIT-NOIR	24
4	41800	RAHON	RAHON	25
4	46801	SAMPANS	SAMPANS	2
4	90109	SEGUIN (ex G.F. JURA BRESSE (RAHON))	RAHON	1
4	44400	ST AUBIN	ST AUBIN	40
4	44500	ST BARAING	ST BARAING	12
4	45800	ST LOUP	ST LOUP	14
4	90104	STE FOR CDC (RAHON - L'Appel au Bois)	RAHON	1
4	49011	TAVAUX	TAVAUX	24
5	2401	AUGERANS	AUGERANS	4
5	4401	BELMONT	BELMONT	5
5	13902	CHOISEY EST	CHOISEY EST	3
5	16900	CRISSEY	CRISSEY	6
5	28600	LOYE (LA)	LA LOYE	10
5	32900	MONTBARREY	MONTBARREY	8
5	18512	PAYS DOLOIS	DOLE	7
5	53400	VILLETTE LES DOLE	VILLETTE LES DOLE	6
6	46580	BOIS BILLET (SALANS)	SALANS	1
6	10801	CHATELAY	CHATELAY	2
6	13801	CHISSEY SUR LOUE	CHISSEY SUR LOUE	6
6	19200	ECLANS NENON	ECLANS NENON	3
6	20600	FALLETANS	FALLETANS	3
6	22000	FRAISANS	FRAISANS	2
6	23300	GERMIGNEY	GERMIGNEY	5
6	40100	PLUMONT	PLUMONT	1
6	42100	RANS	RANS	2
6	90057	ROSET FLUANS	COURTEFONTAINE	1
6	46500	SALANS	SALANS	2
6	46900	SANTANS	SANTANS	6
6	90025	VILLARS ST GEORGES (Courtefontaine)	COURTEFONTAINE	1
7	90110	AXA FORÊT (SELIGNEY)	SELIGNEY	1
7	44080	AXA FORETS (RYE)	RYE	2
7	3100	BALAISEAUX	BALAISEAUX	5
7	4502	BERSAILLIN OUEST UG7	BERSAILLIN OUEST	1
7	5001	BIEFMORIN	BIEFMORIN	2
7	12902	BOIS DE LA CHARMOISIERE (ACCA ST BARAING)	CHENE BERNARD	1
7	22902	BOIS SESCKY (Chaussin et Pleure)	GATEY	1
7	7100	BRETENIERES	BRETENIERES	2
7	8200	CHAINÉE DES COUPIS (LA)	LA CHAINÉE DES COUPIS	7
7	9101	CHAMPROUGIER	CHAMPROUGIER	2
7	10100	CHARME (LA)	LA CHARME	1
7	10300	CHASSAGNE (LA)	LA CHASSAGNE	4
7	11001	CHATELEY (LE)	LE CHATELEY	3
7	12601	CHEMENOT	CHEMENOT	1
7	12901	CHENE BERNARD	CHENE BERNARD	3
7	13000	CHENE SEC	CHENE SEC	2
7	3180	CLIMONET (Balaiseaux/Gatey)	BALAISEAUX	1
7	14701	COLONNE	COLONNE	4
7	18001	DESCHAUX (LE)	DESCHAUX	6
7	18301	DEUX FAYS (LES)	LES DEUX FAYS	3
7	19800	ESSARDS TAIGNEVAUX (LES)	LES ESSARDS TAIGNEVAUX	4
7	21900	FOULENAY	FOULENAY	2
7	22901	GATEY	GATEY	6
7	90146	ONF Massif de Amont Aval	BIEFMORIN	1
7	40001	PLEURE	PLEURE	4
7	44000	RYE	RYE	8
7	47400	SELIGNEY	SELIGNEY	2
7	47800	SERGENAUX	SERGENAUX	4
7	47900	SERGENON	SERGENON	3
7	48901	TASSENIERES	TASSENIERES	3
7	53102	VILLERS LES BOIS OUEST	VILLERS LES BOIS OUEST	1
7	53200	VILLERS ROBERT	VILLERS ROBERT	2
8	20900	ABERGEMENT LE GRAND (Ferté La)	LA FERTE	1
8	2600	AUMONT	AUMONT	2
8	3401	BANS	BANS	2
8	20911	FERTE (LA)	LA FERTE	6
8	34201	MONT SOUS VAUDREY	MONT SOUS VAUDREY	6
8	36000	NEVY LES DOLE	NEVY LES DOLE	5
8	37400	OUSSIÈRES	OUSSIÈRES	2
8	37800	PARCEY	PARCEY	12

8	48500	SOUVANS	SOUVANS	6
8	50800	VAUDREY	VAUDREY	11
8	53100	VILLERS LES BOIS	VILLERS LES BOIS	3
9	200	ABERGEMENT LE GRAND	ABERGEMENT LE GRAND	3
9	300	ABERGEMENT LE PETIT	ABERGEMENT LE PETIT	1
9	4500	BERSAILLIN	BERSAILLIN	3
9	49900	BIEF SALE (TOURMONT/VILLERSERINE)	TOURMONT	10
9	280	BOIS DE BRISIS (Abergement le grand)	ABERGEMENT LE GRAND	1
9	281	BOIS DE LA FORET (Abergement le Grand et Petit)	ABERGEMENT LE GRAND	1
9	6701	BRAINANS	BRAINANS	5
9	14703	COLONNE EST	COLONNE EST	1
9	90156	GRANGE FELIZOT (Poligny)	POLIGNY	2
9	90107	GROUPEMENT FORESTIER DE GOMESE	ABERGEMENT LE GRAND	2
9	24501	GROZON	GROZON	10
9	45400	LA BRENNÉ (DARBONNAY - ST LAMAIN)	ST LAMAIN	4
9	32100	MONAY	MONAY	2
9	33301	MONTHOLIER (Montho/Neuville)	MONTHOLIER	5
9	35900	NEUVILLEY	NEUVILLEY	2
9	90113	ONF VAIVRE	POLIGNY	2
9	47500	SELLIERES	SELLIERES	8
9	45700	ST LOTHAIN	ST LOTHAIN	8
9	49700	TOULOUSE LE CHATEAU	TOULOUSE LE CHATEAU	4
10	1512	ARLAY (Vincent)	VINCENT (Ne plus utiliser)	1
10	1514	ARLAY OUEST	ARLAY OUEST	3
10	5201	BLETTERANS	BLETTERANS	10
10	90073	BOIS TOUR (COSGES)	COSGES	1
10	9500	CHAPELLE VOLAND	CHAPELLE VOLAND	40
10	11500	CHAUMERGY	CHAUMERGY	4
10	12200	CHAUX EN BRESSE (LA)	LA CHAUX EN BRESSE	1
10	14800	COMMENAILLES	COMMENAILLES	15
10	15500	COSGES	COSGES	8
10	15902	COURLAOUX OUEST	COURLAOUX OUEST	1
10	18100	DESNES	DESNES	5
10	21500	FONTAINEBRUX	FONTAINEBRUX	2
10	22100	FRANCHEVILLE	FRANCHEVILLE	2
10	22700	FROIDEVILLE	VINCENT - FROIDEVILLE	1
10	90074	FRUCTIFORETS (Bois du Prince) Fontainebrux	FONTAINEBRUX	1
10	90010	G.F. ETANG D'AIGÉ ET DU PRINCE (Vers Ss Sellières)	VERS SOUS SELLIERES	1
10	42680	JOUVENCEAU (LES REPOTS)	LES REPOTS	2
10	51710	LA MOTTE (VERS VILLEY BOIS DE GAND)	VERS SOUS SELLIERES	10
10	26000	LARNAUD	LARNAUD	9
10	27700	LOMBARD	LOMBARD	5
10	35400	NANCE	NANCE	7
10	26080	PY C. (Courlans/Larnaud/Courlaoux)	LARNAUD	2
10	42300	RECANOZ	RECANOZ	2
10	42500	RELANS	RELANS	3
10	42600	REPOTS (les)	LES REPOTS	7
10	43902	RUFFEY SUR SEILLE OUEST	RUFFEY SUR SEILLE OUEST	10
10	47502	SELLIERES OUEST	SELLIERES OUEST	3
10	53500	VILLEVIEUX	VILLEVIEUX	13
10	53800	VINCENT	VINCENT - FROIDEVILLE	7
11	1511	ARLAY	ARLAY	5
11	6900	BRERY	DOMBLANS	4
11	13400	CHILLE	CHILLE	2
11	33900	CHILLY LE VIGNOBLE (MONTMOROT)	MONTMOROT	1
11	15800	COURLANS	COURLANS	5
11	15900	COURLAOUX	COURLAOUX	5
11	18600	DOMBLANS	DOMBLANS	4
11	20300	ETOILE (I')	L ETOILE	3
11	28500	LOUVEROT (LE)	LE LOUVEROT	2
11	29100	MANTRY	MANTRY	7
11	33911	MONTMOROT	MONTMOROT	4
11	39200	PIN (LE)	LE PIN	3
11	39300	PLAINOISEAU	PLAINOISEAU	3
11	41700	QUINTIGNY	QUINTIGNY	3
11	43900	RUFFEY SUR SEILLE	RUFFEY SUR SEILLE	10
11	45000	ST GERMAIN LES ARLAY	ST GERMAIN LES ARLAY	3
11	52800	VILLENEUVE SOUS PYMONT	VILLENEUVE SOUS PYMONT	2
12	8001	AMICALE CHASSEURS DU VIGNOBLE	CESANCEY	13
12	2300	AUGEA	AUGEA	6
12	4000	BEAUFORT ORBAGNA	BEAUFORT-ORBAGNA	11
12	13500	CHILLY LE VIGNOBLE	CHILLY LE VIGNOBLE	2
12	15000	CONDAMINE	CONDAMINE	3
12	16100	COUSANCE	COUSANCE	4
12	17200	CUISIA	CUISIA	9
12	18400	DIGNA	DIGNA	4
12	22600	FREBUANS	FREBUANS	2
12	29000	MALLEREY	TRENAL	4
12	29900	MAYNAL	MAYNAL	9
12	30600	MESSIA SUR SORNE	MESSIA SUR SORNE	3
12	50000	TRENAL	TRENAL	6
13	90118	ARBOIS Bois de Changin (Villette les arbois)	VILLETTE LES ARBOIS	1
13	90165	Bois du Tronchet (Vadans)	VADANS	1
13	8500	CHAMBLAY	CHAMBLAY	4

13	90027	CHAMPAGNE/LOUE	CHAMPAGNE SUR LOUE	3
13	16400	CRAMANS	CRAMANS	6
13	16411	CRAMANS (Mouchard)	MOUCHARD	1
13	31600	DES CHENES (MATHENAY/MOLAMBOZ)	MOLAMBOZ	8
13	34600	DIANE DU BEL AIR (MOUCHARD/PAGNOZ)	MOUCHARD	5
13	19301	ECLEUX	ECLEUX	3
13	90116	G.F. Bois Duret (Chamblay)	CHAMBLAY	1
13	24100	GRANGE DE VAIVRE	GRANGE DE VAIVRE	1
13	44790	ONF ARGANCON	ST CYR MONTMALIN	2
13	37200	OUNANS	OUNANS	9
13	40900	PORT LESNEY	PORT LESNEY	3
13	44700	ST CYR MONTMALIN	ST CYR MONTMALIN	4
13	50200	VADANS	VADANS	8
13	52601	VILLENEUVE D'AVAIL	VILLENEUVE D AVAL	2
13	53000	VILLERS FARLAY	VILLERS FARLAY	6
13	90115	VILLETTE LES ARBOIS	VILLETTE LES ARBOIS	5
14	400	ABERGEMENT LES THESY	ABERGEMENT LES THESY	3
14	7701	CERNANS	CERNANS	3
14	14300	CLUCY	CLUCY	4
14	9410	COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR FURIEUSE	LA CHAPELLE SUR FURIEUSE	2
14	18900	DOURNON	DOURNON	3
14	23201	GERAISE	GERAISE	1
14	25000	IVREY	IVREY	3
14	29500	MARNOZ	MARNOZ	2
14	46400	SAIZENAY	SAIZENAY	1
14	46711	SALINS LES BAINS	SALINS LES BAINS	4
14	46300	ST THIEBAUD	ST THIEBAUD	4
14	23280	VILLIERS (Cernans:11H/Geraise:41H)	GERAISE	1
15	500	AIGLEPIERRE	AIGLEPIERRE	4
15	801	ANDELOT EN MONTAGNE	ANDELOT EN MONTAGNE	4
15	1100	ARBOIS (Plateau et Vignoble)	ARBOIS	35
15	1300	ARDON	ARDON	2
15	54500	ARESCHEs	ARESCHEs	2
15	1700	ARSURES (LES)	LES ARSURES	3
15	3700	BARRETAINE	BARRETAINE	5
15	4600	BESAIN	BESAIN	3
15	6600	BRACON	BRACON	2
15	7500	BUVILLY	BUVILLY	5
15	8600	CHAMOLE	CHAMOLE	5
15	10700	CHATELAINE (LA)	LA CHATELAINE	1
15	11700	CHAUSSENANS	CHAUSSENANS	3
15	24900	CHAUX CHAMPAGNY - IVORY	IVORY	4
15	13600	CHILLY SUR SALINS	CHILLY SUR SALINS	2
15	90084	G.F. LECALLIER MONT RIVEL	VANNOZ	2
15	12310	GRANGE MALATON (ACCA CHILLY/SALINS)	CHAUX CHAMPAGNY	1
15	30400	MESNAY	MESNAY	3
15	31500	MOLAIN	MOLAIN	3
15	33400	MONTIGNY LES ARSURES	MONTIGNY LES ARSURES	4
15	34100	MONTROND	MONTROND	3
15	90144	ONF Massif des Moidons	VALEMPOLIÈRES	8
15	34190	ONF FAYE DE MONTROND	MONTROND	1
15	37900	PASQUIER (LE)	LE PASQUIER	5
15	37911	PASQUIER (LE) (Comm. Montrond)	MONTROND	1
15	41400	PRETIN	PRETIN	2
15	41600	PUPILLIN	PUPILLIN	7
15	54580	S.F.C. (Bois de Foix - Acca Aresches)	ARESCHEs	2
15	49300	THESY	THESY	2
15	50300	VALEMPOLIÈRES	VALEMPOLIÈRES	3
15	50500	VANNOZ	VANNOZ	2
15	51600	VERS EN MONTAGNE	VERS EN MONTAGNE	2
16	36601	BASSE JOUX (ONGLIÈRES/PLENISETTE)	ONGLIÈRES	2
16	33680	BENETRUY Claude (MontMarlon)	MONTMARLON	1
16	4900	BIEF DU FOURG	BIEF DU FOURG	1
16	6500	BOURG DE SIROD	BOURG DE SIROD	2
16	7600	CENSEAU	CENSEAU	5
16	20000	CENSEAU (Esserval/Tartre)	ESSERVAL TARTRE	1
16	8901	CHAMPAGNOLE	CHAMPAGNOLE	2
16	9600	CHAPOIS	CHAPOIS	3
16	17412	Commune de CUVIER	CUVIER	1
16	35610	COMMUNE LES NANS	LES NANS	1
16	17400	CUVIER	CUVIER	2
16	47001	DIANE DU CHATEAU (EQUEVILLON SAPOIS)	SAPUIS	2
16	27311	ENTREPORTE (GF de COTE POIRE - SYAM)	LENT	1
16	90061	ESSERVAL TARTRE	ESSERVAL TARTRE	3
16	27300	LA PAPETERIE (LENT)	LENT	2
16	39811	LA SERPENTINE (Le Cantonnement MIEGES (Plénise))	PLENISE	1
16	30800	LA SERPENTINE (MIEGES - PLENISE)	MIEGES	7
16	31900	LA SERPENTINE (MOLPRE)	MIEGES	2
16	25800	LARDERET (LE)	LE LARDERET	3
16	26200	LATET (LE)	LE LATET	2
16	20080	LE PETIT VIEUX (Esserval Tartre)	ESSERVAL TARTRE	1
16	27200	LEMUY	LEMUY	5
16	33600	MONTMARLON	MONTMARLON	1
16	90063	MOURNANS CHARBONNY	MOURNANS CHARBONNY	2

16	35100	MOUTOUX (LE)	MOUTOUX	3
16	35600	NANS (LES)	LES NANS	2
16	90145	ONF Massif de la Joux	LEMUY	3
16	25890	ONF LA FRESSE	LE LARDERET	3
16	90060	ST GERMAIN EN MTG	ST GERMAIN EN MONTAGNE	3
16	48600	SUPT	SUPT	4
17	1800	ARSURE ARSURETTE	ARSURE ARSURETTE	4
17	48750	BOURG DE SIROD (Les Eperons)	SYAM	1
17	7800	CERNIEBAUD	CERNIEBAUD	2
17	90089	COM. SYAM	SYAM	1
17	14900	COMMUNAILLES EN MGNE	MIGNOVILLARD	2
17	16600	CRANS	CRANS	4
17	31081	FORET DU PRINCE (MIGNOVILLARD)	MIGNOVILLARD	1
17	22200	FRARAZ	FRARAZ	2
17	23800	GILLOIS	GILLOIS	5
17	48210	LA CHANCELLE (sirod)	SIROD	1
17	48200	LA PAPETERIE (SIROD CONTE)	SIROD	6
17	31090	LA ROCHE (MIGNOVILLARD)	MIGNOVILLARD	1
17	19000	LA SERPENTINE (CHARENCY - DOYE)	DOYE	4
17	5100	LA SETTIERE	BILLECUL	11
17	26300	LATETTE (LA)	LA LATETTE	2
17	31080	LE MORU (Mignovillard)	MIGNOVILLARD	1
17	90064	MALPAS (Mignovillard)	MIGNOVILLARD	1
17	31000	MIGNOVILLARD	MIGNOVILLARD	8
17	48700	SYAM ACCA	SYAM	2
18	5300	BLOIS SUR SEILLE	BLOIS SUR SEILLE	3
18	10580	BOIS VERU (Château Ch.)	CHATEAU CHALON	1
18	10500	CHATEAU CHALON	CHATEAU CHALON	6
18	21100	FIED (LE)	LE FIED	4
18	39711	FIED (LE) (Mas.Ruppes/Fied)	LE FIED	1
18	22800	FRONTENAY	FRONTENAY	6
18	25400	LADOYE SUR SEILLE	LADOYE SUR SEILLE	2
18	30000	MENETRU LE VIGNOBLE	MENETRU LE VIGNOBLE	5
18	30900	MIERY	MIERY	8
18	36100	NEVY SUR SEILLE	NEVY SUR SEILLE	7
18	38000	PASSENANS	PASSENANS	6
18	39713	PLASNE	PLASNE	3
18	39700	PLASNE (TOUPES/Front/Plas/Fied)	LE FIED	1
18	39712	PLASNE(RUPPES/Fied)	LE FIED	1
18	54100	VOITEUR (VOITEUR - LE VERNOIS)	VOITEUR	9
19	3800	BAUME LES MESSIEURS	BAUME LES MESSIEURS	5
19	6100	BONNEFONTAINE	BONNEFONTAINE	4
19	52000	COMBE DE FRANCE (VEVY - VERGES) UG 19	VEVY	6
19	16500	CRANCOT	HAUTEROCHE	4
19	37781	CRICA (BAUME:175 ha/PANNESS:9 ha)	BAUME LES MESSIEURS	2
19	90018	DOS A L'ANE (Brochet Gérald - Picarreau)	PICARREAU	1
19	20800	FAY EN MONTAGNE	FAY EN MONTAGNE	5
19	52080	FRUCTIFORET (Rochières et Faysses/Mirebel Bonnefontaine)	HAUTEROCHE	2
19	24200	GRANGES SUR BAUME	HAUTEROCHE	4
19	17000	HEUTE (CROTENAY)	CROTENAY	6
19	15201	LA LOZIERE (BRIOD CONLIEGE)	CONLIEGE	9
19	26900	LAVIGNY	LAVIGNY	7
19	31180	LE CHANAY (Bonnefontaine/Mirebel/La Marre - Brochet G.)	HAUTEROCHE	1
19	29600	MARRE (LA)	LA MARRE	7
19	29601	MARRE (LA) (Chayères/Mirebel)	HAUTEROCHE	1
19	29602	MARRE (LA) (Mirebel/Heute)	HAUTEROCHE	1
19	31100	MIREBEL	HAUTEROCHE	6
19	32700	MONTAIGU	MONTAIGU	3
19	37700	PANNESSIERES	PANNESSIERES	6
19	38300	PERRIGNY	PERRIGNY	4
19	38901	PICARREAU	PICARREAU	4
19	40720	PLAINE DE LA BUCHILLE (PONT DU NAVOY)	PONT DU NAVOY	1
19	40700	PONT DU NAVOY	PONT DU NAVOY	1
19	42700	REVIGNY	REVIGNY	4
20	600	ALIEZE	ALIEZE	1
20	5400	BLYE	BLYE	7
20	30301	BOIS BOISTOT	MERONA	1
20	51211	BOIS DES PIERRES A FEUX (ACCA PUBLI)	PUBLI	1
20	30311	Bois Grand Combe (Mérona)	MERONA	1
20	11300	CHATILLON	CHATILLON SUR AIN	10
20	51212	COMBE DE FRANCE (VEVY/VERGES) UG20	VERGES	3
20	18700	DOMPIERRE SUR MONT	DOMPIERRE SUR MONT	4
20	30580	G.F. REG DES LACS (MESNOIS-VUILLEMEY)	MESNOIS	1
20	25900	LARGILLAY MARSONNAY	LARGILLAY MARSONNAY	6
20	29400	MARNEZIA	MARNEZIA	3
20	30321	MERONA	MERONA	1
20	30500	MESNOIS	MESNOIS	6
20	35000	MOUTONNE	MOUTONNE	4
20	39400	PLAISIA	PLAISIA	5
20	40200	POIDS DE FIOLE	POIDS DE FIOLE	4
20	40500	PONT DE POITTE	PONT DE POITTE	6
20	41300	PRESILLY	PRESILLY	5
20	41500	PUBLI	PUBLI	5
20	46000	ST MAUR	ST MAUR	4

21	90140	BALERNE (Mont sur Monnet)	MONT SUR MONNET	1
21	29301	BIEF MARTIN (MARIGNY - MONTIGNY SUR AIN)	MARIGNY	12
21	5700	BOISSIA	BOISSIA	5
21	29380	BOURGEOIS (Marigny)	MARIGNY	2
21	9800	CHARCIER	CHARCIER	4
21	11101	CHATELNEUF	CHATELNEUF	3
21	13300	CHEVROTAINE	CHEVROTAINE	3
21	14100	CIZE	CIZE	1
21	34381	DE.WARREN (Hors enclos Mt/Monnet)	MONT SUR MONNET	2
21	17900	DENEZIERES	DENEZIERES	1
21	18800	DOUCIER	DOUCIER	4
21	18801	DOUCIER - Bois de Toreau (Menetrux en Joux)	MENETRUX EN JOUX	1
21	10000	DROUVENANT	CHAREZIER	8
21	22500	FRASNOIS (LE)	LE FRASNOIS	5
21	17980	G.F. PLATEAU JURASSIEN (Denezières - ACCA SONGESON)	DENEZIERES	1
21	29381	G.F. PLATEAU JURASSIEN (MARIGNY - FORET de LA FRETE)	MARIGNY	1
21	34313	G.F. PLATEAU JURASSIEN (Mt/Mon/Saf)	MONT SUR MONNET	1
21	32300	HEUTE (MONNET LA VILLE)	MONNET LA VILLE	3
21	21600	LA BONNE ENTENTE (FONTENU - SAFFLOZ)	FONTENU	6
21	14120	LA LIEGE (CIZE- LE VAUDIOUX)	CIZE	1
21	28212	LOULLE	LOULLE	4
21	11180	LOULLE (Chatelneuf)	CHATELNEUF	1
21	30100	MENETRUX EN JOUX	MENETRUX EN JOUX	2
21	34301	MONT SUR MONNET	MONT SUR MONNET	4
21	36200	NEY	NEY	3
21	38100	PATORNAY	PATORNAY	1
21	39000	PILLEMOINE	PILLEMOINE	3
21	47201	SAUGEOT	SAUGEOT	1
21	48300	SONGESON	SONGESON	4
21	50101	UXELLES	UXELLES	1
21	50701	VAUDIOUX (LE)	LE VAUDIOUX	2
22	3500	BAREZIA SUR AIN	BAREZIA SUR L AIN	4
22	9711	CHARCHILLA	CHARCHILLA	6
22	90044	COMBE A L OURS	SOUCIA	1
22	16700	CRENANS	CRENANS	3
22	14200	DIANE DES LACS (CLAIRVAUX ET HAUTECOUR)	CLAIRVAUX LES LACS	5
22	90148	DOMINJON MONNIER (Moirans st lup)	MOIRANS EN MONTAGNE	1
22	30701	LA CIMANTE (MEUSSIA/COYRON)	MEUSSIA	6
22	28800	MAISOD	MAISOD	5
22	31200	MOIRANS EN MONTAGNE	MOIRANS EN MONTAGNE	2
22	90041	S.F.C. (Hautecour - AICAF DIANE DES LACS)	HAUTECOUR	1
22	48400	SOUCIA	SOUCIA	4
22	49500	THOIRIA	THOIRIA	3
23	12500	CHAZELLES	LES TROIS CHATEAUX	3
23	35300	NANC LES ST AMOUR	LES TROIS CHATEAUX	3
23	3200	SAINT GARADOZ (UG 23)	BALANOD	3
23	44300	ST AMOUR	ST AMOUR	3
23	90066	ST JEAN D'ETREUX	LES TROIS CHATEAUX	5
24	1901	ARTHENAS	LA CHAILLEUSE	5
24	2500	AUGISEY	AUGISEY	5
24	4100	BEFFIA	BEFFIA	3
24	23700	BOIS DU MOULIN (GIGNY SUR SURAN- VERIA - GRAYE et CHARNA)	GIGNY	16
24	6201	BORNAY	BORNAY	4
24	8400	CHAMBERIA	CHAMBERIA	7
24	12400	CHAVERIA	CHAVERIA	7
24	13200	CHEVREUX	CHEVREUX	4
24	13290	COTE DE CHAMPAGNE (CHEVREUX - ROSAY)	CHEVREUX	1
24	15600	COURBETTE	COURBETTE	3
24	15700	COURBOUZON	COURBOUZON	2
24	16800	CRESSIA	CRESSIA	7
24	90096	De LINIERS Amaury (FORET DU CRET - Chambéria)	CHAMBERIA	1
24	20100	ESSIA	LA CHAILLEUSE	4
24	13280	G.F COLONUZET	CHEVREUX	1
24	23400	GERUGE	GERUGE	2
24	23500	GEVINGEY	GEVINGEY	5
24	23900	GIZIA	GIZIA	5
24	6210	LA GRANGE ROUGE	BORNAY	1
24	27600	LOISIA	LOISIA	6
24	29201	MARIGNA NANCUISE	MARIGNA SUR VALOUSE	6
24	31300	MOIRON	MOIRON	2
24	37011	ORGELET (Commune Orgelet)	ORGELET	8
24	39100	PIMORIN	PIMORIN	6
24	42400	REITHOUSE	REITHOUSE	5
24	43400	ROSAY	ROSAY	5
24	43600	ROTHONAY	ROTHONAY	4
24	45600	ST LAURENT LA ROCHE	LA CHAILLEUSE	4
24	50600	VARESSIA	LA CHAILLEUSE	2
24	51400	VERNANTOIS	VERNANTOIS	5
24	90136	VUITON (AUGISEY-ST LAURENT LA ROCHE)	LA CHAILLEUSE	1
25	1600	AROMAS	AROMAS	12
25	3300	BALME D'EPY (LA)	VAL D'EPY	2
25	980	BOIS DE CHARNAY (GF LES CERNES)	ANDELOT MORVAL	1
25	5800	BOISSIERE (la)	LA BOISSIERE	4
25	6400	BOURCIA	VAL SURAN	4

25	7400	BROISSIA	BROISSIA	2
25	10200	CHARNOD	CHARNOD	4
25	18200	DESSIA	MONTLAINSA	4
25	19100	DRAMELAY	DRAMELAY	4
25	23100	GENOD	GENOD	4
25	25500	LAINS	MONTLAINSA	5
25	28400	LOUVENNE	VAL SURAN	4
25	32200	MONNETAY	MONNETAY	2
25	900	MONT DE BOISSIERE (Andelot Morval -Thoissia -Montagna Recco	ANDELOT MORVAL	10
25	19600	MONT D'EPY	VAL D'EPY	15
25	32600	MONTAGNA LE TEMPLIER	MONTLAINSA	2
25	33200	MONTFLEUR	MONTFLEUR	4
25	34000	MONTREVEL	MONTREVEL	4
25	2100	SAINTE GARADOZ (UG 25)	AUBEPIN (Ne plus utiliser)	4
25	45300	ST JULIEN	VAL SURAN	7
25	50400	VALFIN SUR VALOUSE	VOSBLES - VALFIN	5
25	52500	VILLECHANTRIA	VAL SURAN	3
25	52700	VILLENEUVE LES CHARNOD	AROMAS	5
25	54200	VOSBLES	VOSBLES - VALFIN	10
26	1400	ARINTHOD	ARINTHOD	9
26	7901	CERNON	CERNON	8
26	15410	CHATEAU DE CORNOD	CORNOD	1
26	11400	CHATONNAY	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	3
26	13700	CHISSERIA	CHISSERIA	8
26	14600	COISIA	THOIRETTE COISIA	3
26	15400	CORNOD	CORNOD	11
26	8100	DIANE D OLIPHERNE (LAVANS/VAL. CHEMILLA CEZIA ST-HYM.)	ST HYMETHERE SUR VALOUSE	9
26	19401	ECRILLE	ECRILLE	3
26	21000	FETIGNY	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	3
26	27101	LEGNA	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	7
26	36701	ONZOZ ACCA	ONZOZ	5
26	37000	ORGELET (Bellectin)	ORGELET BELLECTIN	4
26	47101	SARROGNA	SARROGNA	7
26	47301	SAVIGNA	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	10
26	49400	THOIRETTE	THOIRETTE COISIA	2
26	49801	TOUR DU MEIX (LA)	LA TOUR DU MEIX	8
26	51901	VECSLES	VECSLES	9
27	8300	CHALESMES (LES)	LES CHALESMES	2
27	11900	CHAUX DES CROTENAY	CHAUX DES CROTENAY	3
27	19500	ENTRE DEUX MONTS	ENTRE DEUX MONTS	4
27	21300	FONCINE LE BAS	FONCINE LE BAS	6
27	21400	FONCINE LE HAUT	FONCINE LE HAUT	8
27	90092	FONTANEZ J. (Les Planches-en-Mtgne/ Les Prés de Crans)	LES PLANCHES EN MONTAGNE	1
27	21700	FORT DU PLASNE	FORT DU PLASNE	8
27	25300	LAC DES ROUGES TRUITES	LAC DES ROUGES TRUITES	5
27	39500	PLANCHES EN MONTAGNE(les)	LES PLANCHES EN MONTAGNE	2
28	5901	BONLIEU	BONLIEU	3
28	10600	CHATEAU DES PRES	GRANDE RIVIERE CHATEAU	2
28	11600	CHAUMUSSE (LA)	LA CHAUMUSSE	5
28	12100	CHAUX DU DOMBIEF (LA)	LA CHAUX DU DOMBIEF	4
28	20200	DIANE DE L ASCENCIERE (ETIVAL/CHATEL DE JOUX)	ETIVAL	3
28	24013	GRANDE RIVIERE	GRANDE RIVIERE CHATEAU	10
28	12001	NANCHEZ - LES PIARDS	NANCHEZ	4
28	90037	RACLE A. (LA RIXOUSE)	LA RIXOUSE	1
28	42800	RIXOUSE (LA)	LA RIXOUSE	3
28	45500	ST LAURENT EN GRANDVAUX	ST LAURENT EN GRANDVAUX	5
28	46101	ST MAURICE CRILLAT	ST MAURICE CRILLAT	6
28	46200	ST PIERRE	ST PIERRE	5
28	90103	VILLARD SUR BIENNE	NANCHEZ	4
29	4300	BELLEFONTAINE	BELLEFONTAINE	3
29	5500	BOIS D'AMONT	BOIS D AMONT	2
29	90022	BOSSATON (Prémanon/Lajoux)	LAJOUX	1
29	90094	COMBE A LA CHEVRE (Lajoux)	LAJOUX	1
29	90016	LA REGARDE (Lajoux)	LAJOUX	1
29	25611	LAJOUX	LAJOUX	5
29	25711	LAMOURA	LAMOURA	5
29	27820	LE REPLAT (LAMBERON - Longchaumois)	LONGCHAUMOIS	1
29	27800	LONGCHAUMOIS	LONGCHAUMOIS	16
29	34400	MORBIER	MORBIER	8
29	34500	MOREZ	HAUTS DE BIENNE	2
29	34700	MOUILLE (LA)	HAUTS DE BIENNE	3
29	41100	PREMANON	PREMANON	10
29	43800	ROUSSES (LES)	LES ROUSSES	10
29	90095	VAL DAPPES (Les Rousses)	LES ROUSSES	1
30	10400	CHASSAL	CHASSAL-MOLINGES	1
30	17100	CROZETS (LES)	LES CROZETS	2
30	17300	CUTTURA	COTEAUX DU LIZON	1
30	90020	DOMINJON MONNIER (Moirans St-lupicin Ravi)	RAVILLOLES	1
30	26701	LES LOUVIERES (LAVANS LES ST CLAUDE / PRATZ)	LAVANS LES ST CLAUDE	6
30	27400	LESCHERES	LESCHERES	2
30	42200	RAVILLOLES	RAVILLOLES	2
30	44600	ST CLAUDE	ST CLAUDE	5
30	45900	ST LUPICIN	COTEAUX DU LIZON	3
30	90053	TACON (VILLARD ST SAUVEUR)	VILLARD SAINT SAUVEUR	2

30	52300	VILLARDS D'HERIA	VILLARDS D HERIA	2
31	4200	BELLECOMBE	BELLECOMBE	4
31	6300	BOUCHOUX (les)	LES BOUCHOUX	7
31	14000	CHOUX	CHOUX	3
31	14500	COISERETTE	COISERETTE	1
31	90070	G.F. DE LA ROCHE (Les Moussières)	LES MOUSSIÈRES	1
31	26100	LARRIVOIRE	LARRIVOIRE	4
31	32000	MOLUNES (LES)	SEPTMONCEL LES MOLUNES	4
31	34900	MOUSSIÈRES (les)	LES MOUSSIÈRES	6
31	38500	PESSE (la)	LA PESSE	5
31	43100	ROGNA	ROGNA	5
31	47711	SEPTMONCEL	SEPTMONCEL LES MOLUNES	10
31	16200	TACON (COYRIÈRE)	COYRIÈRE	2
31	53900	VIRY	VIRY	7
31	54400	VULVOZ	VULVOZ	1

Fait à Arlay, le 5 juillet 2021

Le Président,
Christian LAGALICE





Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels daim

Décision N° FDC39 2021 07 07 0013

Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

UNITE DE GESTION	MATRICULE	DEMANDEUR	COMMUNE	ESPECE	CATEGORIE	ATTRIBUTION
22	30701	LA CIMANTE (MEUSSIA/COYRON)	MEUSSIA	DAIM	DAI	2

Fait à Arlay, le 07 juillet 2021
Le Président,
Christian LAGALICE

Décision n° FDC39 2021 07 13 0014 portant modification de réserve de chasse et de faune sauvage
pour l'Association Communale de Chasse Agréée de Mesnois

Le président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 422-10, L. 422-23, R. 422-65 à R. 422-68, R. 422-85 et R. 422-86,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2006 relatif aux réserves de chasse et de faune sauvage,

Vu l'arrêté préfectoral n°805 du 11 août 1969 portant agrément de l'Association Communale de Chasse Agréée de Mesnois,

Vu les arrêtés préfectoraux n°2000-349 du 20 juillet 2000 et n°2005-202 du 13 mai 2005, portant création de la réserve de chasse et de faune sauvage des terrains d'une contenance de 90 et 10 ha soumis à l'action de chasse de l'ACCA de Mesnois,

Vu la demande de modification de réserve présentée par l'ACCA de Mesnois, en application de la décision de l'assemblée générale du 11 mai 2021,

Considérant le motif particulier de faire évoluer la réserve de chasse actuellement en place dans le but d'éviter tout risque d'incidents liés à l'exercice de la chasse et d'assurer une meilleure tranquillité au gibier avec un territoire davantage favorable pour le petit gibier.

DECIDE

Article 1 La présente décision vise à la modification de la réserve située sur le territoire de l'Association Communale de Chasse Agréée de Mesnois. Ainsi, les terrains ci-dessous désignés, d'une superficie totale de 95 ha environ, sont érigés en réserve :

N° de section :	N° de parcelles :
B	775 pour partie
ZA	30 à 35
ZB	14
	18 à 21
	22 et 23 pour partie
	31 et 32 pour partie
	33 et 34
	36 à 38
	40
	43
	45 et 46

Préserver
Transmettre
Partager



MAISON DE LA NATURE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

ZB	56 pour partie
	57
	58 à 60 pour partie
	69 à 73 pour partie
	74 à 76
	90 pour partie
	94 pour partie
ZC	71 à 75 pour partie
	76 à 85
	89 et 90 pour partie
	116 et 117 pour partie
	169 pour partie

Le plan de situation des parcelles mises en réserve de chasse est joint à la présente décision (annexe 1).

Article 2 La mise en réserve des territoires est prononcée à compter de la date de signature de la présente décision. Elle est reconduite pour une période de cinq ans, renouvelable tacitement, à compter de la date de la décision, soit pour la première fois le 13 juillet 2026.

Article 3 Tout acte de chasse, en dehors des dispositions législatives et réglementaires en vigueur est strictement interdit en tout temps sur la réserve de chasse ainsi constituée. Lorsqu'il est nécessaire au maintien des équilibres biologique et agro-sylvo-cynégétique, un plan de chasse grand gibier peut être exécuté. La chasse du sanglier peut également être exercée. Les conditions d'exécution de ce plan et la pratique de la chasse doivent être compatibles avec la protection du petit gibier et la préservation de sa tranquillité.

Tout acte de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), est autorisé dans le respect des conditions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 4 Le territoire de la réserve doit être signalé sur le terrain de façon apparente par l'A.C.C.A. avec des panneaux indiquant « Réserve de Chasse et de Faune Sauvage ».

Article 5 L'Association Communale de Chasse Agréée de Mesnois s'engage à favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, mais également d'apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.

Article 6 L'arrêté préfectoral n°2000-349 du 20 juillet 2000 portant constitution de la réserve de chasse et de faune sauvage de l'ACCA de Mesnois est modifié.

Article 7 Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication au répertoire des actes officiels de la Fédération.

Article 1 La présente décision, dont l'exécution est confiée au président de l'Association Communale de Chasse Agréée de Mesnois, sera publiée au répertoire des actes officiels de la Fédération Départementale. Elle fera également l'objet d'un affichage en mairie de Mesnois

aux lieux habituels d'affichage de ces communes pour une durée d'au moins 10 jours à la diligence du maire, sur demande du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs.

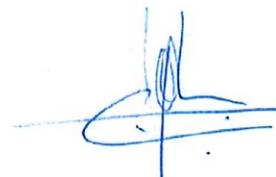
Article 8 Les services de la fédération départementale des chasseurs sont chargés de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

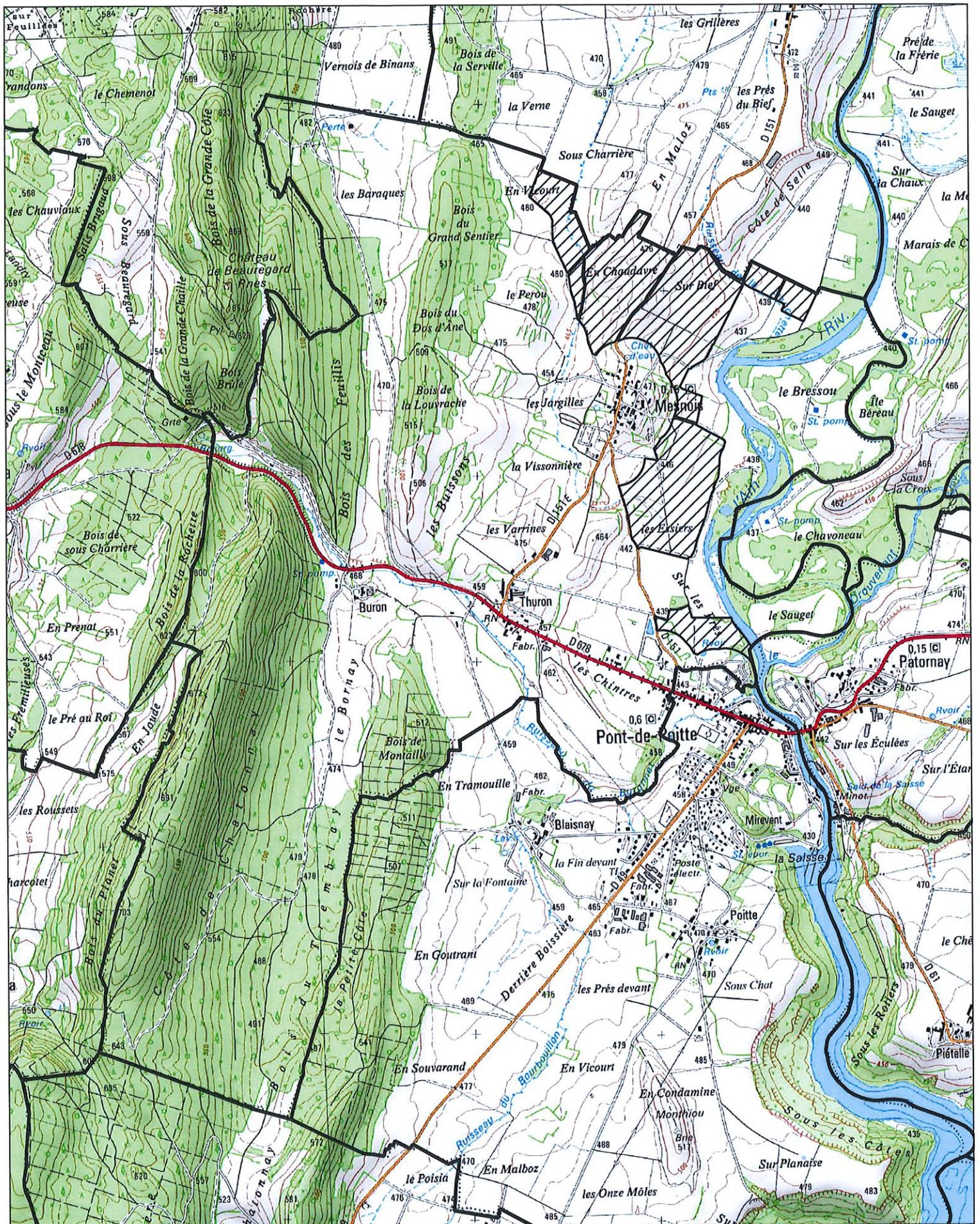
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Jura ;
- Monsieur le Préfet du Jura ;
- Monsieur le Président de l'ACCA de Mesnois ;
- Monsieur le Maire de Mesnois ;
- Monsieur le Chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité du Jura.

À Arlay, le 13 juillet 2021,

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura,

Christian LAGALICE





Réserve de chasse et de faune sauvage de l'ACCA de MESNOIS



Conception : FDC39
Sources : ©IGN Paris -©Scan 25

0 500 1 000 m

Limite de Commune
 Projet de Réserve

Décision N° FDC 39 2021 07 13 0014
 du : 13 / 07 / 2021
 Surface en réserve : 95,91 ha environ

Décision n° FDC39 2021 07 13 0015 portant modification de la réserve de chasse et de faune sauvage pour l'Association Intercommunale de Chasse Agréée Fusionnée de Chaux Champagny - Ivory

Le président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 422-10, L. 422-23, R. 422-65 à R. 422-68, R. 422-85 et R. 422-86,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2006 relatif aux réserves de chasse et de faune sauvage,

Vu la décision n°FDC39 2020 10 16 0047 du 16 octobre 2020 portant agrément de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée Fusionnée de Chaux Champagny – Ivory,

Vu les arrêtés préfectoraux n°95-469 du 06 octobre 1995 et n°2006-274 du 1^{er} septembre 2006, portant création des réserves de chasse et de faune sauvage des terrains d'une contenance de 93 et 65 ha soumis à l'action de chasse des ACCA de Chaux Champagny et Ivory,

Vu la fusion de l'ACCA de Chaux Champagny et l'ACCA d'Ivory en AICAF, par décision n°FDC39 2020 10 16 0047 du 16 octobre 2020,

Vu la demande de mise en réserve présentée par l'AICAF de Chaux Champagny – Ivory, en application de la décision de l'assemblée générale du 19 décembre 2020,

Considérant le motif particulier de faire évoluer la réserve de chasse actuellement en place dans le but d'assurer une meilleure tranquillité au gibier avec un territoire davantage favorable pour le petit gibier.

DECIDE

Article 1 La présente décision vise à la modification de la réserve située sur le territoire de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée Fusionnée de Chaux Champagny – Ivory. Ainsi, les terrains ci-dessous désignés, d'une superficie totale de 98 ha environ, sont érigés en réserve :

N° de section :	N° de parcelles :
OA	23 à 27
	28
	59 à 61
	62 à 70 pour partie
	108 pour partie
OC	128 pour partie
ZA	15
	18 et 19
	21 pour partie
	22 à 24

Préserver
Transmettre
Partager



MAISON DE LA NATURE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

ZB	6 et 7 pour partie
	8 à 11
	13 à 16
	17 pour partie
	31 à 34

Le plan de situation des parcelles mises en réserve de chasse est joint à la présente décision (annexe 1).

Article 2 La mise en réserve des territoires est prononcée à compter de la date de signature de la présente décision. Elle est reconduite pour une période de cinq ans, renouvelable tacitement, à compter de la date de la décision, soit pour la première fois le 13 juillet 2026.

Article 3 Tout acte de chasse, en dehors des dispositions législatives et réglementaires en vigueur est strictement interdit en tout temps sur la réserve de chasse ainsi constituée. Lorsqu'il est nécessaire au maintien des équilibres biologique et agro-sylvo-cynégétique, un plan de chasse grand gibier peut être exécuté. La chasse du sanglier peut également être exercée. Les conditions d'exécution de ce plan et la pratique de la chasse doivent être compatibles avec la protection du petit gibier et la préservation de sa tranquillité.

Tout acte de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), est autorisé dans le respect des conditions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 4 Le territoire de la réserve doit être signalé sur le terrain de façon apparente par l'A.I.C.A.F. avec des panneaux indiquant « Réserve de Chasse et de Faune Sauvage ».

Article 5 L'Association Intercommunale de Chasse Agréée Fusionnée de Chaux Champagny – Ivory s'engage à favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, mais également d'apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.

Article 6 Les arrêtés préfectoraux n°95-469 du 06 octobre 1995 et n°2006-274 du 1^{er} septembre 2006 portant constitution de la réserve de chasse et de faune sauvage des ACCA de Chaux Champagny et Ivory sont abrogés.

Article 7 Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication au répertoire des actes officiels de la Fédération.

Article 8 La présente décision, dont l'exécution est confiée au président de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée Fusionnée de Chaux Champagny – Ivory, sera publiée au répertoire des actes officiels de la Fédération départementale. Elle fera également l'objet d'un affichage en mairie de Chaux Champagny et Ivory aux lieux habituels d'affichage de ces communes pour une durée d'au moins 10 jours à la diligence du maire, sur demande du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs.

Article 9 Les services de la fédération départementale des chasseurs sont chargés de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

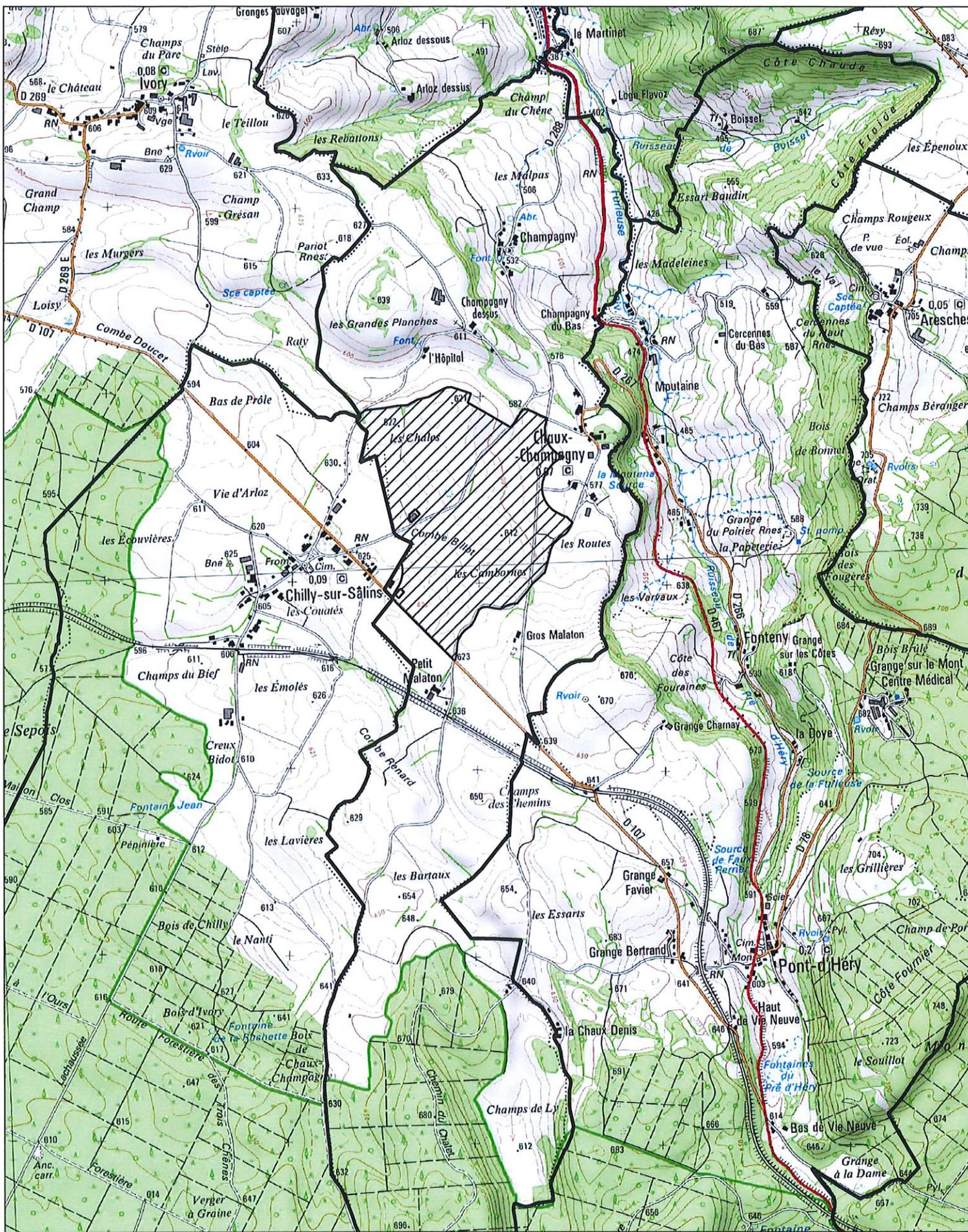
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Jura ;
- Monsieur le Préfet du Jura ;
- Monsieur le Président de l'AICAF de Chaux Champagny – Ivory ;
- Messieurs les Maires de Chaux Champagny et Ivory ;
- Monsieur le Chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité du Jura.

À Arlay, le 13 juillet 2021,

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura,

Christian LAGALICE





Réserve de chasse et de faune hôte de l'ACCA de Ivory Chaux-Champagny



Conception : FDC39
Sources : ©IGN Paris - ©Scan 25

0 500 1 000 m

- Limite de Commune
- Projet de Réserve

Décision N° FDC39 2021.09.13 0015
du : 13 / 09 / 2021
Surface en réserve : 98,50 ha environ

Décision n° FDC39 2021 07 13 0016 portant agrément de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée Fusionnée de LA SAINTE HUBERT DE LA JOUX (Censeau, Cuvier, Esserval-Tartre)

Le président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura,

Vu les articles L. 422-2, L. 422-21, L. 422-24, R. 422-63, R. 422-69 à R. 422-78 du code de l'environnement,

Vu le statut-type des ACCA et notamment le principe de continuité des territoires,

Vu le compte-rendu de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 février 2021 par lequel l'ACCA de Censeau a émis un avis favorable à la création d'une AICA par fusion,

Vu le compte-rendu de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 février 2021 par lequel l'ACCA de Cuvier a émis un avis favorable à la création d'une AICA par fusion,

Vu le compte-rendu de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 février 2021 par lequel l'ACCA de Esserval-Tartre a émis un avis favorable à la création d'une AICA par fusion,

Vu le compte-rendu de l'Assemblée générale constitutive de l'AICAF de LA SAINTE HUBERT DE LA JOUX en date du 24 avril 2021.

DECIDE

Article 1 – L'Association Intercommunale de Chasse Agréée Fusionnée (AICAF) de LA SAINTE HUBERT DE LA JOUX (Censeau, Cuvier et Esserval-Tartre), constituée conformément aux dispositions du code de l'environnement, par fusion des ACCA de Censeau, Cuvier et Esserval-Tartre est agréée.

Article 2 – Le territoire de l'AICAF de LA SAINTE HUBERT DE LA JOUX (Censeau, Cuvier et Esserval-Tartre) est constitué des territoires des ACCA de Censeau, Cuvier et Esserval-Tartre au jour de la fusion.

Article 3 – Les arrêtés n°748, n°747 et n°742 du 30 juillet 1969 portant respectivement agrément des ACCA de Censeau, Cuvier et Esserval-Tartre sont abrogés.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication au répertoire des actes officiels de la Fédération.

Article 5 – La présente décision sera publiée au répertoire des actes officiels de la Fédération départementale des chasseurs.

À Arlay, le 13 juillet 2021

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura
Christian LAGALICE



Préserver
Transmettre
Partager



MAISON DE LA NATURE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Route de la Fontaine Salée - 39140 ARLAY - Tél. : 03 84 85 19 19 - Fax : 03 84 85 19 10 - www.chasseurdujura.com
Association agréée au titre de la protection de l'environnement depuis le 31 octobre 1979.



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
11	01511	AC ARLAY	ARLAY	637.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8604	2
11	01511	AC ARLAY	ARLAY	637.00	Chamois	ISA	2	ISI 8304 à 8305	
12	04000	AC BEAUFORT ORBAGNA	BEAUFORT-ORBAGNA	1461.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8613 à 8614	2
12	04000	AC BEAUFORT ORBAGNA	BEAUFORT-ORBAGNA	1461.00	Chamois	ISA	1	ISI 8313	
12	08001	AF AMICALE CHASSEURS DU VIGNOBLE	CESANCEY, STE AGNES, VAL SONNETTE	1061.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8627	1
12	08001	AF AMICALE CHASSEURS DU VIGNOBLE	CESANCEY, STE AGNES, VAL SONNETTE	1061.00	Chamois	ISA	1	ISI 8325	
12	53700	AF TROIS RUISSEaux (ROTALIER VERCIA VINCELLES BONNAUD)	VAL SONNETTE, ROTALIER	1174.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8717 à 8718	2
12	53700	AF TROIS RUISSEaux (ROTALIER VERCIA VINCELLES BONNAUD)	VAL SONNETTE, ROTALIER	1174.00	Chamois	ISA	2	ISI 8389 à 8390	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
13	34600	AF DIANE DU BEL AIR (MOUCHARD/PAGNOZ)	MOUCHARD, PAGNOZ	605.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8684	1
13	34600	AF DIANE DU BEL AIR (MOUCHARD/PAGNOZ)	MOUCHARD, PAGNOZ	605.00	Chamois	ISA	1	ISI 8365	
13	40900	A2 PORT LESNEY	PORT LESNEY	951.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8694 à 8695	2
13	40900	A2 PORT LESNEY	PORT LESNEY	951.00	Chamois	ISA	2	ISI 8375 à 8376	
14	14300	AC CLUCY	CLUCY	451.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8643	0
14	14300	AC CLUCY	CLUCY	451.00	Chamois	ISA	0		
14	25000	AC IVREY	IVREY	619.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8662	1
14	25000	AC IVREY	IVREY	619.00	Chamois	ISA	1	ISI 8348	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
14	46300	AC ST THIEBAUD	ST THIEBAUD	444.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8705	1
14	46300	AC ST THIEBAUD	ST THIEBAUD	444.00	Chamois	ISA	1	ISI 8380	
14	46713	TC SALINS LES BAINS (Nord Furieuse)	SALINS LES BAINS	0.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8706	2
14	46713	TC SALINS LES BAINS (Nord Furieuse)	SALINS LES BAINS	0.00	Chamois	ISA	2	ISI 8381 à 8382	
15	01100	A2 ARBOIS (Plateau et Vignoble)	ARBOIS	3210.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8603	1
15	01100	A2 ARBOIS (Plateau et Vignoble)	ARBOIS	3210.00	Chamois	ISA	1	ISI 8302	
15	03700	AC BARRETAINE	BARRETAINE	817.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8606 à 8607	2
15	03700	AC BARRETAINE	BARRETAINE	817.00	Chamois	ISA	1	ISI 8308	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
15	10700	AC CHATELAINE (LA)	LA CHATELAINE	473.00	Chamois	ISA	1	ISI 8328	0
15	10700	AC CHATELAINE (LA)	LA CHATELAINE	473.00					
15	11700	A2 CHAUSSENANS	CHAUSSENANS	521.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8637	2
15	11700	A2 CHAUSSENANS	CHAUSSENANS	521.00	Chamois	ISA	2	ISI 8329 à 8330	
15	30400	AC MESNAY	MESNAY	602.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8676	2
15	30400	AC MESNAY	MESNAY	602.00	Chamois	ISA	2	ISI 8358 à 8359	
15	34100	AC MONTROND	MONTROND	1517.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8681 à 8682	2
15	34100	AC MONTROND	MONTROND	1517.00	Chamois	ISA	1	ISI 8362	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
15	41400	AC PRETIN	PRETIN	500.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8697	0
15	41400	AC PRETIN	PRETIN	500.00	Chamois	ISA	0		
15	49300	AC THESY	THESY	427.00	Chamois	ISA	1	ISI 8386	0
15	49300	AC THESY	THESY	427.00					
15	51000	A2 VAUX SUR POLIGNY	VAUX SUR POLIGNY	150.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8715	1
15	51000	A2 VAUX SUR POLIGNY	VAUX SUR POLIGNY	150.00	Chamois	ISA	1	ISI 8387	
15	54500	AC ARESCHEs	ARESCHEs	345.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8721	0
15	54500	AC ARESCHEs	ARESCHEs	345.00	Chamois	ISA	0		



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
15	90144	FD ONF Massif des Moidons	VALEMPOULIERES	0.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8727	0
15	90144	FD ONF Massif des Moidons	VALEMPOULIERES	0.00					
16	06500	AC BOURG DE SIROD	BOURG DE SIROD	315.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8626	1
16	06500	AC BOURG DE SIROD	BOURG DE SIROD	315.00	Chamois	ISA	1	ISI 8324	
16	08901	AC CHAMPAGNOLE	CHAMPAGNOLE	1143.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8630	1
16	08901	AC CHAMPAGNOLE	CHAMPAGNOLE	1143.00	Chamois	ISA	1	ISI 8326	
16	27300	ST LA PAPETERIE (LENT)	LENT	314.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8670	0
16	27300	ST LA PAPETERIE (LENT)	LENT	314.00	Chamois	ISA	0		



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
16	47001	AF DIANE DU CHATEAU (EQUEVILLON SAPOIS)	SAPOIS, EQUEVILLON	535.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8707	0
16	47001	AF DIANE DU CHATEAU (EQUEVILLON SAPOIS)	SAPOIS, EQUEVILLON	535.00	Chamois	ISA	0		
17	48700	AC SYAM ACCA	SYAM	432.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8709 à 8710	2
17	48700	AC SYAM ACCA	SYAM	432.00	Chamois	ISA	1	ISI 8385	
17	48750	PA BOURG DE SIROD (Les Eperons)	SYAM	98.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8711	0
17	48750	PA BOURG DE SIROD (Les Eperons)	SYAM	98.00	Chamois	ISA	0		
17	90089	PA COM. SYAM	SYAM	266.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8725	1
17	90089	PA COM. SYAM	SYAM	266.00	Chamois	ISA	1	ISI 8397	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
18	10500	A2 CHATEAU CHALON	CHATEAU CHALON	545.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8635	1
18	10500	A2 CHATEAU CHALON	CHATEAU CHALON	545.00	Chamois	ISA	1	ISI 8327	
18	25400	AC LADOYE SUR SEILLE	LADOYE SUR SEILLE	232.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8664 à 8665	2
18	25400	AC LADOYE SUR SEILLE	LADOYE SUR SEILLE	232.00	Chamois	ISA	2	ISI 8349 à 8350	
18	30000	A2 MENETRU LE VIGNOBLE	MENETRU LE VIGNOBLE	300.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8674	0
18	30000	A2 MENETRU LE VIGNOBLE	MENETRU LE VIGNOBLE	300.00	Chamois	ISA	0		
18	36100	A2 NEVY SUR SEILLE	NEVY SUR SEILLE	525.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8688	1
18	36100	A2 NEVY SUR SEILLE	NEVY SUR SEILLE	525.00	Chamois	ISA	1	ISI 8368	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
18	54100	AF VOITEUR (VOITEUR - LE VERNIS)	VOITEUR, LE VERNIS	723.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8720	1
18	54100	AF VOITEUR (VOITEUR - LE VERNIS)	VOITEUR, LE VERNIS	723.00	Chamois	ISA	1	ISI 8391	
19	03800	A2 BAUME LES MESSIEURS	BAUME LES MESSIEURS	1116.00	Chamois	ISJ	5	ISJ 8608 à 8612	5
19	03800	A2 BAUME LES MESSIEURS	BAUME LES MESSIEURS	1116.00	Chamois	ISA	4	ISI 8309 à 8312	
19	06100	A2 BONNEFONTAINE	BONNEFONTAINE	536.00	Chamois	ISJ	0		0
19	06100	A2 BONNEFONTAINE	BONNEFONTAINE	536.00	Chamois	ISA	1	ISI 8321	
19	15201	AF LA LOZIERE (BRIOD CONLIEGE)	CONLIEGE, BRIOD	810.00	Chamois	ISJ	3	ISJ 8645 à 8647	3
19	15201	AF LA LOZIERE (BRIOD CONLIEGE)	CONLIEGE, BRIOD	810.00	Chamois	ISA	3	ISI 8336 à 8338	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
19	26900	AC LAVIGNY	LAVIGNY	371.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8669	1
19	26900	AC LAVIGNY	LAVIGNY	371.00	Chamois	ISA	1	ISI 8352	
19	29602	PA MARRE (LA) (Mirebel/Heute)	HAUTEROCHE	40.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8673	0
19	29602	PA MARRE (LA) (Mirebel/Heute)	HAUTEROCHE	40.00	Chamois	ISA	0		
19	31100	AC MIREBEL	HAUTEROCHE	1241.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8678	0
19	31100	AC MIREBEL	HAUTEROCHE	1241.00					
19	31101	PA PICARREAU (HEUTE/MIREBEL)	HAUTEROCHE	47.00	Chamois	ISA	1	ISI 8360	0
19	31101	PA PICARREAU (HEUTE/MIREBEL)	HAUTEROCHE	47.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
19	37700	AC PANNESSIERES	PANNESSIERES	327.00	Chamois	ISA	1	ISI 8370	0
19	37700	AC PANNESSIERES	PANNESSIERES	327.00					
19	37781	P CRICA (BAUME:175 ha/PANNESS:9 ha)	BAUME LES MESSIEURS, PANNESSIERES	184.00	Chamois	ISJ	0		0
19	37781	P CRICA (BAUME:175 ha/PANNESS:9 ha)	BAUME LES MESSIEURS, PANNESSIERES	184.00	Chamois	ISA	1	ISI 8371	
19	38300	AC PERRIGNY	PERRIGNY	760.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8690	0
19	38300	AC PERRIGNY	PERRIGNY	760.00	Chamois	ISA	0		
19	42700	AC REVIGNY	REVIGNY	388.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8698 à 8699	2
19	42700	AC REVIGNY	REVIGNY	388.00	Chamois	ISA	1	ISI 8377	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
20	46000	AC ST MAUR	ST MAUR	576.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8703	0
20	46000	AC ST MAUR	ST MAUR	576.00					
21	09800	AC CHARCIER	CHARCIER	1194.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8632	0
21	09800	AC CHARCIER	CHARCIER	1194.00	Chamois	ISA	0		
21	09880	P SAUVIN Gilles (Charcier)	CHARCIER	73.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8633	0
21	09880	P SAUVIN Gilles (Charcier)	CHARCIER	73.00	Chamois	ISA	0		
21	11101	A2 CHATELNEUF	CHATELNEUF	1163.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8636	0
21	11101	A2 CHATELNEUF	CHATELNEUF	1163.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
21	14120	P LA LIEGE (CIZE- LE VAUDIOUX)	CIZE, LE VAUDIOUX	50.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8642	0
21	14120	P LA LIEGE (CIZE- LE VAUDIOUX)	CIZE, LE VAUDIOUX	50.00	Chamois	ISA	0		
21	18800	AC DOUCIER	DOUCIER	1030.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8650	1
21	18800	AC DOUCIER	DOUCIER	1030.00	Chamois	ISA	1	ISI 8340	
21	21600	AF LA BONNE ENTENTE (FONTENU - SAFFLOZ)	FONTENU, SAFFLOZ	1475.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8656	1
21	21600	AF LA BONNE ENTENTE (FONTENU - SAFFLOZ)	FONTENU, SAFFLOZ	1475.00	Chamois	ISA	1	ISI 8344	
21	28212	AC LOULLE	LOULLE	791.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8672	0
21	28212	AC LOULLE	LOULLE	791.00	Chamois	ISA	0		



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
21	36200	AC NEY	NEY	350.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8689	0
21	36200	AC NEY	NEY	350.00	Chamois	ISA	0		
21	48300	AC SONGESON	SONGESON	755.00	Chamois	ISJ	0		0
21	48300	AC SONGESON	SONGESON	755.00	Chamois	ISA	1	ISI 8384	
21	50701	A2 VAUDIOUX (LE)	LE VAUDIOUX	611.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8713	0
21	50701	A2 VAUDIOUX (LE)	LE VAUDIOUX	611.00	Chamois	ISA	0		
22	03500	AC BAREZIA SUR AIN	BAREZIA SUR L AIN	836.00	Chamois	ISJ	0		0
22	03500	AC BAREZIA SUR AIN	BAREZIA SUR L AIN	836.00	Chamois	ISA	1	ISI 8307	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
22	30701	AF LA CIMANTE (MEUSSIA/COYRON)	MEUSSIA, COYRON	2086.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8677	0
22	30701	AF LA CIMANTE (MEUSSIA/COYRON)	MEUSSIA, COYRON	2086.00	Chamois	ISA	0		
22	90044	P2 COMBE A L OURS	SOUCIA, CHATEL DE JOUX, CLAIRVAUX LES LACS, HAUTECOUR	645.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8722 à 8723	2
22	90044	P2 COMBE A L OURS	SOUCIA, CHATEL DE JOUX, CLAIRVAUX LES LACS, HAUTECOUR	645.00	Chamois	ISA	1	ISI 8393	
23	03200	ST SAINT GARADOZ (UG 23)	BALANOD	301.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8605	0
23	03200	ST SAINT GARADOZ (UG 23)	BALANOD	301.00	Chamois	ISA	0		
24	06201	AC BORNAY	BORNAY	554.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8624	1
24	06201	AC BORNAY	BORNAY	554.00	Chamois	ISA	1	ISI 8322	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
24	23700	AF BOIS DU MOULIN (GIGNY SUR SURAN- VERIA - GRAYE et CHARNAY)	GIGNY, GRAYE ET CHARNAY, VERIA	2341.00	Chamois	ISJ	0		0
24	23700	AF BOIS DU MOULIN (GIGNY SUR SURAN- VERIA - GRAYE et CHARNAY)	GIGNY, GRAYE ET CHARNAY, VERIA	2341.00	Chamois	ISA	1	ISI 8345	
24	23900	A2 GIZIA	GIZIA	697.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8658 à 8659	2
24	23900	A2 GIZIA	GIZIA	697.00	Chamois	ISA	1	ISI 8346	
24	28700	A2 MACORNAY	MACORNAY, BORNAY	287.00	Chamois	ISJ	0		0
24	28700	A2 MACORNAY	MACORNAY, BORNAY	287.00	Chamois	ISA	1	ISI 8355	
24	43400	A2 ROSAY	ROSAY	852.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8700	0
24	43400	A2 ROSAY	ROSAY	852.00	Chamois	ISA	0		



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
24	51400	AC VERNANTOIS	VERNANTOIS	561.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8716	1
24	51400	AC VERNANTOIS	VERNANTOIS	561.00	Chamois	ISA	1	ISI 8388	
25	00900	AF MONT DE BOISSIERE (Andelot Morval -Thoissia - Montagna Reconduit)	ANDELOT MORVAL, MONTAGNA LE RECONDUIT, THOISSIA	1561.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8601 à 8602	2
25	00900	AF MONT DE BOISSIERE (Andelot Morval -Thoissia - Montagna Reconduit)	ANDELOT MORVAL, MONTAGNA LE RECONDUIT, THOISSIA	1561.00	Chamois	ISA	1	ISI 8301	
25	02100	AF SAINT GARADOZ (UG 25)	LES TROIS CHATEAUX	504.00	Chamois	ISJ	0		0
25	02100	AF SAINT GARADOZ (UG 25)	LES TROIS CHATEAUX	504.00	Chamois	ISA	1	ISI 8306	
25	19600	AC MONT D'EPY	VAL D'EPY	1957.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8651	0
25	19600	AC MONT D'EPY	VAL D'EPY	1957.00	Chamois	ISA	0		



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
26	21000	AC FETIGNY	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	300.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8652	0
26	21000	AC FETIGNY	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	300.00					
26	49801	A2 TOUR DU MEIX (LA)	LA TOUR DU MEIX	1212.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8712	0
26	49801	A2 TOUR DU MEIX (LA)	LA TOUR DU MEIX	1212.00	Chamois	ISA	0		
27	08300	AC CHALESMES (LES)	LES CHALESMES	870.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8628	0
27	08300	AC CHALESMES (LES)	LES CHALESMES	870.00	Chamois	ISA	0		
27	11900	AC CHAUX DES CROTENAY	CHAUX DES CROTENAY	786.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8638 à 8639	2
27	11900	AC CHAUX DES CROTENAY	CHAUX DES CROTENAY	786.00	Chamois	ISA	1	ISI 8331	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
27	21300	AC FONCINE LE BAS	FONCINE LE BAS	640.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8653 à 8654	2
27	21300	AC FONCINE LE BAS	FONCINE LE BAS	640.00	Chamois	ISA	1	ISI 8342	
27	21400	AC FONCINE LE HAUT	FONCINE LE HAUT	2129.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8655	1
27	21400	AC FONCINE LE HAUT	FONCINE LE HAUT	2129.00	Chamois	ISA	1	ISI 8343	
27	39500	AC PLANCHES EN MONTAGNE(les)	LES PLANCHES EN MONTAGNE	1096.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8691 à 8692	2
27	39500	AC PLANCHES EN MONTAGNE(les)	LES PLANCHES EN MONTAGNE	1096.00	Chamois	ISA	1	ISI 8373	
28	05901	A2 BONLIEU	BONLIEU	1107.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8622	0
28	05901	A2 BONLIEU	BONLIEU	1107.00	Chamois	ISA	0		



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
28	12100	AC CHAUX DU DOMBIEF (LA)	LA CHAUX DU DOMBIEF	1836.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8640 à 8641	2
28	12100	AC CHAUX DU DOMBIEF (LA)	LA CHAUX DU DOMBIEF	1836.00	Chamois	ISA	2	ISI 8332 à 8333	
28	46101	A2 ST MAURICE CRILLAT	ST MAURICE CRILLAT	2072.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8704	1
28	46101	A2 ST MAURICE CRILLAT	ST MAURICE CRILLAT	2072.00	Chamois	ISA	1	ISI 8379	
28	90103	AC VILLARD SUR BIENNE	NANCHEZ	800.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8726	0
28	90103	AC VILLARD SUR BIENNE	NANCHEZ	800.00	Chamois	ISA	0		
29	04300	A2 BELLEFONTAINE	BELLEFONTAINE	1644.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8616	1
29	04300	A2 BELLEFONTAINE	BELLEFONTAINE	1644.00	Chamois	ISA	1	ISI 8315	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
29	25611	AC LAJOUX	LAJOUX	1352.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8666	0
29	25611	AC LAJOUX	LAJOUX	1352.00					
29	25711	AC LAMOURA	LAMOURA	1221.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8667	0
29	25711	AC LAMOURA	LAMOURA	1221.00	Chamois	ISA	0		
29	27500	A2 LEZAT	HAUTS DE BIENNE	454.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8671	0
29	27500	A2 LEZAT	HAUTS DE BIENNE	454.00	Chamois	ISA	0		
29	34400	A2 MORBIER	MORBIER	3664.00	Chamois	ISJ	0		0
29	34400	A2 MORBIER	MORBIER	3664.00	Chamois	ISA	1	ISI 8363	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
29	34700	A2 MOUILLE (LA)	HAUTS DE BIENNE	667.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8685	0
29	34700	A2 MOUILLE (LA)	HAUTS DE BIENNE	667.00	Chamois	ISA	0		
29	41100	A2 PREMANON	PREMANON	1843.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8696	0
29	41100	A2 PREMANON	PREMANON	1843.00	Chamois	ISA	0		
29	43800	A2 ROUSSES (LES)	LES ROUSSES	2209.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8701	1
29	43800	A2 ROUSSES (LES)	LES ROUSSES	2209.00	Chamois	ISA	1	ISI 8378	
29	90016	P LA REGARDE (Lajoux)	LAJOUX	147.00	Chamois	ISA	1	ISI 8392	0
29	90016	P LA REGARDE (Lajoux)	LAJOUX	147.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
30	10400	A2 CHASSAL	CHASSAL-MOLINGES	403.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8634	0
30	10400	A2 CHASSAL	CHASSAL-MOLINGES	403.00	Chamois	ISA	0		
30	17100	AC CROZETS (LES)	LES CROZETS	628.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8649	1
30	17100	AC CROZETS (LES)	LES CROZETS	628.00	Chamois	ISA	1	ISI 8339	
30	25101	A2 JEURRE	JEURRE	568.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8663	0
30	25101	A2 JEURRE	JEURRE	568.00	Chamois	ISA	0		
30	26401	A2 LAVANCIA EPERCY	LAVANCIA EPERCY	839.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8668	0
30	26401	A2 LAVANCIA EPERCY	LAVANCIA EPERCY	839.00	Chamois	ISA	0		



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
30	50901	A2 VAUX LES ST CLAUDE	VAUX LES ST CLAUDE	755.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8714	0
30	50901	A2 VAUX LES ST CLAUDE	VAUX LES ST CLAUDE	755.00	Chamois	ISA	0		
30	90053	AF TACON (VILLARD ST SAUVEUR)	VILLARD SAINT SAUVEUR	770.00	Chamois	ISJ	0		0
30	90053	AF TACON (VILLARD ST SAUVEUR)	VILLARD SAINT SAUVEUR	770.00	Chamois	ISA	1	ISI 8394	
31	06300	AC BOUCHOUX (les)	LES BOUCHOUX	1495.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8625	1
31	06300	AC BOUCHOUX (les)	LES BOUCHOUX	1495.00	Chamois	ISA	1	ISI 8323	
31	14500	AC COISERETTE	COISERETTE	394.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8644	0
31	14500	AC COISERETTE	COISERETTE	394.00	Chamois	ISA	0		



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
31	32000	AC MOLUNES (LES)	SEPTMONCEL LES MOLUNES	1626.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8679	1
31	32000	AC MOLUNES (LES)	SEPTMONCEL LES MOLUNES	1626.00	Chamois	ISA	1	ISI 8361	
31	34900	AC MOUSSIÈRES (les)	LES MOUSSIÈRES	1107.00	Chamois	ISJ	2	ISJ 8686 à 8687	2
31	34900	AC MOUSSIÈRES (les)	LES MOUSSIÈRES	1107.00	Chamois	ISA	2	ISI 8366 à 8367	
31	38500	AF HAUTES COMBES (LA PESSE / BELLECOMBE)	LA PESSE, BELLECOMBE	2500.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8615	2
31	38500	AF HAUTES COMBES (LA PESSE / BELLECOMBE)	LA PESSE, BELLECOMBE	2500.00	Chamois	ISJ	0		
31	47711	AC SEPTMONCEL	SEPTMONCEL LES MOLUNES	1378.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8708	1
31	47711	AC SEPTMONCEL	SEPTMONCEL LES MOLUNES	1378.00	Chamois	ISA	1	ISI 8383	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
31	90068	P PLATEAU D'ASSIS (Boiteux - Bouchoux/Pesse/Coyr/Cois)	LES BOUCHOUX	168.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8724	1
31	90068	P PLATEAU D'ASSIS (Boiteux - Bouchoux/Pesse/Coyr/Cois)	LES BOUCHOUX	168.00	Chamois	ISA	1	ISI 8395	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
1	08800	AC CHAMPAGNEY	CHAMPAGNEY	1100.00	Cerf elaphe	CEM	0		Cerf elaphe 0
1	08800	AC CHAMPAGNEY	CHAMPAGNEY	1100.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7021	
1	08800	AC CHAMPAGNEY	CHAMPAGNEY	1100.00					
1	08800	AC CHAMPAGNEY	CHAMPAGNEY	1100.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
1	33812	ST MONTMIREY LE CHATEAU NORD LGV	MONTMIREY LE CHATEAU	125.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
1	33812	ST MONTMIREY LE CHATEAU NORD LGV	MONTMIREY LE CHATEAU	125.00	Cerf elaphe	CEM	0		
1	33812	ST MONTMIREY LE CHATEAU NORD LGV	MONTMIREY LE CHATEAU	125.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7143	
1	33812	ST MONTMIREY LE CHATEAU NORD LGV	MONTMIREY LE CHATEAU	125.00	Cerf elaphe	FAON	0		



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
15	90144	FD ONF Massif des Moidons	VALEMPOULIERES	0.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6700	Cerf elaphe 0
15	90144	FD ONF Massif des Moidons	VALEMPOULIERES	0.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7334	
15	90144	FD ONF Massif des Moidons	VALEMPOULIERES	0.00					
15	90144	FD ONF Massif des Moidons	VALEMPOULIERES	0.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
16	90145	FD ONF Massif de la Joux	LEMUY	0.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6701	Cerf elaphe 0
16	90145	FD ONF Massif de la Joux	LEMUY	0.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7335	
16	90145	FD ONF Massif de la Joux	LEMUY	0.00					
16	90145	FD ONF Massif de la Joux	LEMUY	0.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
17	16600	AC CRANS	CRANS	812.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6533	Cerf elaphe 0
17	16600	AC CRANS	CRANS	812.00					
17	16600	AC CRANS	CRANS	812.00					
17	16600	AC CRANS	CRANS	812.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
17	31081	P FORET DU PRINCE (MIGNOVILLARD)	MIGNOVILLARD	704.00	Cerf elaphe	CEM	0		Cerf elaphe 0
17	31081	P FORET DU PRINCE (MIGNOVILLARD)	MIGNOVILLARD	704.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7130	
17	31081	P FORET DU PRINCE (MIGNOVILLARD)	MIGNOVILLARD	704.00					
17	31081	P FORET DU PRINCE (MIGNOVILLARD)	MIGNOVILLARD	704.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
17	48700	AC SYAM ACCA	SYAM	432.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6639	Cerf elaphe 0
17	48700	AC SYAM ACCA	SYAM	432.00					
17	48700	AC SYAM ACCA	SYAM	432.00					
17	48700	AC SYAM ACCA	SYAM	432.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
19	29600	AC MARRE (LA)	LA MARRE	980.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6586	Cerf elaphe 0
19	29600	AC MARRE (LA)	LA MARRE	980.00					
19	29600	AC MARRE (LA)	LA MARRE	980.00					
19	29600	AC MARRE (LA)	LA MARRE	980.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
19	31180	P2 LE CHANAY (Bonfontaine/Mirebel/La Marre - Brochet G.)	HAUTEROCHE	296.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
19	31180	P2 LE CHANAY (Bonfontaine/Mirebel/La Marre - Brochet G.)	HAUTEROCHE	296.00	Cerf elaphe	CEM	0		
19	31180	P2 LE CHANAY (Bonfontaine/Mirebel/La Marre - Brochet G.)	HAUTEROCHE	296.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7131	
19	31180	P2 LE CHANAY (Bonfontaine/Mirebel/La Marre - Brochet G.)	HAUTEROCHE	296.00	Cerf elaphe	FAON	0		

		el/La Marre - Brochet G.)							
--	--	------------------------------	--	--	--	--	--	--	--



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
19	52080	P FRUCTIFORET (Rochières et Faysses/Mirebel Bonnefontaine)	HAUTEROCHE	156.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7209	Cerf elaphe 0
19	52080	P FRUCTIFORET (Rochières et Faysses/Mirebel Bonnefontaine)	HAUTEROCHE	156.00					
19	52080	P FRUCTIFORET (Rochières et Faysses/Mirebel Bonnefontaine)	HAUTEROCHE	156.00					
19	52080	P FRUCTIFORET (Rochières et	HAUTEROCHE	156.00					

		Faysses/Mirebel Bonfontaine)							
--	--	---------------------------------	--	--	--	--	--	--	--



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
2	06800	AC BRANS	BRANS	583.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
2	06800	AC BRANS	BRANS	583.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6510	
2	06800	AC BRANS	BRANS	583.00	Cerf elaphe	BICHE	0		
2	06800	AC BRANS	BRANS	583.00	Cerf elaphe	FAON	0		



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
2	13100	AC CHEVIGNY	CHEVIGNY	552.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
2	13100	AC CHEVIGNY	CHEVIGNY	552.00	Cerf elaphe	CEM	0		
2	13100	AC CHEVIGNY	CHEVIGNY	552.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7038	
2	13100	AC CHEVIGNY	CHEVIGNY	552.00	Cerf elaphe	FAON	0		



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
2	22301	AI DEUX MOULINS	FRASNE LES MEULIERES, MOISSEY	1045.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
2	22301	AI DEUX MOULINS	FRASNE LES MEULIERES, MOISSEY	1045.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6553	
2	22301	AI DEUX MOULINS	FRASNE LES MEULIERES, MOISSEY	1045.00	Cerf elaphe	BICHE	0		
2	22301	AI DEUX MOULINS	FRASNE LES MEULIERES, MOISSEY	1045.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7440	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
2	28900	AC MALANGE	MALANGE	758.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
2	28900	AC MALANGE	MALANGE	758.00	Cerf elaphe	CEM	0		
2	28900	AC MALANGE	MALANGE	758.00	Cerf elaphe	BICHE	0		
2	28900	AC MALANGE	MALANGE	758.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7478	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
2	33700	AC MONTMIREY LA VILLE	MONTMIREY LA VILLE	220.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
2	33700	AC MONTMIREY LA VILLE	MONTMIREY LA VILLE	220.00	Cerf elaphe	CEM	0		
2	33700	AC MONTMIREY LA VILLE	MONTMIREY LA VILLE	220.00	Cerf elaphe	BICHE	0		
2	33700	AC MONTMIREY LA VILLE	MONTMIREY LA VILLE	220.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7500	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
2	33813	P LA PERDRIX DE MONTMIREY (BOIS DES CLEFS)	MONTMIREY LE CHATEAU	245.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
2	33813	P LA PERDRIX DE MONTMIREY (BOIS DES CLEFS)	MONTMIREY LE CHATEAU	245.00	Cerf elaphe	CEM	0		
2	33813	P LA PERDRIX DE MONTMIREY (BOIS DES CLEFS)	MONTMIREY LE CHATEAU	245.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7144	
2	33813	P LA PERDRIX DE MONTMIREY (BOIS DES CLEFS)	MONTMIREY LE CHATEAU	245.00	Cerf elaphe	FAON	0		



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
2	37100	AC OUGNEY	OUGNEY	426.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6858	Cerf elaphe 0
2	37100	AC OUGNEY	OUGNEY	426.00	Cerf elaphe	CEM	0		
2	37100	AC OUGNEY	OUGNEY	426.00	Cerf elaphe	BICHE	0		
2	37100	AC OUGNEY	OUGNEY	426.00	Cerf elaphe	FAON	0		



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
2	46600	AC SALIGNEY	SALIGNEY	620.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
2	46600	AC SALIGNEY	SALIGNEY	620.00	Cerf elaphe	CEM	0		
2	46600	AC SALIGNEY	SALIGNEY	620.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7189	
2	46600	AC SALIGNEY	SALIGNEY	620.00	Cerf elaphe	FAON	0		



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
2	48100	AC SERRE LES MOULIERES	SERRE LES MOULIERES	496.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
2	48100	AC SERRE LES MOULIERES	SERRE LES MOULIERES	496.00	Cerf elaphe	CEM	0		
2	48100	AC SERRE LES MOULIERES	SERRE LES MOULIERES	496.00	Cerf elaphe	BICHE	0		
2	48100	AC SERRE LES MOULIERES	SERRE LES MOULIERES	496.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7536	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
2	54300	AC VRIANGE	VRIANGE	534.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
2	54300	AC VRIANGE	VRIANGE	534.00	Cerf elaphe	CEM	0		
2	54300	AC VRIANGE	VRIANGE	534.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7216	
2	54300	AC VRIANGE	VRIANGE	534.00	Cerf elaphe	FAON	0		



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
20	00601	AI PREMIER PLATEAU (UG 20)	ALIEZE, BEFFIA, DOMPIERRE SUR MONT, MARNEZIA, MERONA, MOUTONNE, ORGELET, PLAISIA, PRESILLY	5721.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
20	00601	AI PREMIER PLATEAU (UG 20)	ALIEZE, BEFFIA, DOMPIERRE SUR MONT, MARNEZIA, MERONA, MOUTONNE, ORGELET, PLAISIA, PRESILLY	5721.00	Cerf elaphe	CEM	0		
20	00601	AI PREMIER PLATEAU (UG 20)	ALIEZE, BEFFIA, DOMPIERRE SUR MONT, MARNEZIA, MERONA, MOUTONNE, ORGELET, PLAISIA, PRESILLY	5721.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7001	
20	00601	AI PREMIER PLATEAU (UG 20)	ALIEZE, BEFFIA, DOMPIERRE SUR MONT, MARNEZIA, MERONA,	5721.00					

			MOUTONNE, ORGELET, PLAISIA, PRESILLY						
--	--	--	---	--	--	--	--	--	--



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
20	11300	AC CHATILLON	CHATILLON SUR AIN	1530.00	Cerf elaphe	CEM	0		Cerf elaphe 0
20	11300	AC CHATILLON	CHATILLON SUR AIN	1530.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7033	
20	11300	AC CHATILLON	CHATILLON SUR AIN	1530.00					
20	11300	AC CHATILLON	CHATILLON SUR AIN	1530.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
20	30500	AC MESNOIS	MESNOIS	948.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
20	30500	AC MESNOIS	MESNOIS	948.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6587	
20	30500	AC MESNOIS	MESNOIS	948.00					
20	30500	AC MESNOIS	MESNOIS	948.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
20	51212	PA COMBE DE FRANCE (VEVY/VERGES) UG20	VERGES	500.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6644	Cerf elaphe 0
20	51212	PA COMBE DE FRANCE (VEVY/VERGES) UG20	VERGES	500.00	Cerf elaphe	BICHE	0		
20	51212	PA COMBE DE FRANCE (VEVY/VERGES) UG20	VERGES	500.00					
20	51212	PA COMBE DE FRANCE (VEVY/VERGES) UG20	VERGES	500.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
21	10000	AF DROUVENANT	CHAREZIER, COGNA, VERTAMBOZ	2103.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6522	Cerf elaphe 0
21	10000	AF DROUVENANT	CHAREZIER, COGNA, VERTAMBOZ	2103.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7029	
21	10000	AF DROUVENANT	CHAREZIER, COGNA, VERTAMBOZ	2103.00					
21	10000	AF DROUVENANT	CHAREZIER, COGNA, VERTAMBOZ	2103.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
21	17901	AI SIRENE (LA)	DENEZIERES, SAUGEOT, UXELLES	1568.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6539	Cerf elaphe 0
21	17901	AI SIRENE (LA)	DENEZIERES, SAUGEOT, UXELLES	1568.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7050	
21	17901	AI SIRENE (LA)	DENEZIERES, SAUGEOT, UXELLES	1568.00					
21	17901	AI SIRENE (LA)	DENEZIERES, SAUGEOT, UXELLES	1568.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
21	34301	AC MONT SUR MONNET	MONT SUR MONNET	1787.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6602	Cerf elaphe 0
21	34301	AC MONT SUR MONNET	MONT SUR MONNET	1787.00					
21	34301	AC MONT SUR MONNET	MONT SUR MONNET	1787.00					
21	34301	AC MONT SUR MONNET	MONT SUR MONNET	1787.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
21	34381	PA DE. WARREN (Hors enclos Mt/Monnet)	MONT SUR MONNET	120.00	Cerf elaphe	CEM	0		Cerf elaphe 0
21	34381	PA DE. WARREN (Hors enclos Mt/Monnet)	MONT SUR MONNET	120.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7145	
21	34381	PA DE. WARREN (Hors enclos Mt/Monnet)	MONT SUR MONNET	120.00					
21	34381	PA DE. WARREN (Hors enclos Mt/Monnet)	MONT SUR MONNET	120.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
22	09700	PA CHARCHILLA (Com. Meussia/Giron)	MEUSSIA	64.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6517	Cerf elaphe 0
22	09700	PA CHARCHILLA (Com. Meussia/Giron)	MEUSSIA	64.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7023	
22	09700	PA CHARCHILLA (Com. Meussia/Giron)	MEUSSIA	64.00					
22	09700	PA CHARCHILLA (Com. Meussia/Giron)	MEUSSIA	64.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
22	14200	AF DIANE DES LACS (CLAIRVAUX ET HAUTECOUR)	CLAIRVAUX LES LACS, HAUTECOUR	840.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6531	Cerf elaphe 0
22	14200	AF DIANE DES LACS (CLAIRVAUX ET HAUTECOUR)	CLAIRVAUX LES LACS, HAUTECOUR	840.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7042	
22	14200	AF DIANE DES LACS (CLAIRVAUX ET HAUTECOUR)	CLAIRVAUX LES LACS, HAUTECOUR	840.00					
22	14200	AF DIANE DES LACS (CLAIRVAUX ET HAUTECOUR)	CLAIRVAUX LES LACS, HAUTECOUR	840.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
22	28800	AC MAISOD	MAISOD	606.00	Cerf elaphe	CED	2	CED 6840 à 6841	Cerf elaphe 7
22	28800	AC MAISOD	MAISOD	606.00	Cerf elaphe	CEM	2	CEM 6584 à 6585	
22	28800	AC MAISOD	MAISOD	606.00	Cerf elaphe	BICHE	5	CEF 7109 à 7113	
22	28800	AC MAISOD	MAISOD	606.00	Cerf elaphe	FAON	4	CEJ 7474 à 7477	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
22	31200	AC MOIRANS EN MONTAGNE	MOIRANS EN MONTAGNE	2163.00	Cerf elaphe	CED	2	CED 6848 à 6849	Cerf elaphe 5
22	31200	AC MOIRANS EN MONTAGNE	MOIRANS EN MONTAGNE	2163.00	Cerf elaphe	CEM	3	CEM 6594 à 6596	
22	31200	AC MOIRANS EN MONTAGNE	MOIRANS EN MONTAGNE	2163.00	Cerf elaphe	BICHE	2	CEF 7132 à 7133	
22	31200	AC MOIRANS EN MONTAGNE	MOIRANS EN MONTAGNE	2163.00	Cerf elaphe	FAON	2	CEJ 7491 à 7492	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
22	49500	AC THOIRIA	THOIRIA	1054.00	Cerf elaphe	CED	2	CED 6872 à 6873	Cerf elaphe 8
22	49500	AC THOIRIA	THOIRIA	1054.00	Cerf elaphe	CEM	3	CEM 6640 à 6642	
22	49500	AC THOIRIA	THOIRIA	1054.00	Cerf elaphe	BICHE	6	CEF 7200 à 7205	
22	49500	AC THOIRIA	THOIRIA	1054.00	Cerf elaphe	FAON	4	CEJ 7540 à 7543	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
22	90039	P2 BOURGEOIS (Hautecour)	HAUTECOUR	95.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6689	Cerf elaphe 0
22	90039	P2 BOURGEOIS (Hautecour)	HAUTECOUR	95.00	Cerf elaphe	BICHE	0		
22	90039	P2 BOURGEOIS (Hautecour)	HAUTECOUR	95.00					
22	90039	P2 BOURGEOIS (Hautecour)	HAUTECOUR	95.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
22	90044	P2 COMBE A L OURS	SOUCIA, CHATEL DE JOUX, CLAIRVAUX LES LACS, HAUTECOUR	645.00	Cerf elaphe	CED	2	CED 6917 à 6918	Cerf elaphe 4
22	90044	P2 COMBE A L OURS	SOUCIA, CHATEL DE JOUX, CLAIRVAUX LES LACS, HAUTECOUR	645.00	Cerf elaphe	CEM	2	CEM 6690 à 6691	
22	90044	P2 COMBE A L OURS	SOUCIA, CHATEL DE JOUX, CLAIRVAUX LES LACS, HAUTECOUR	645.00	Cerf elaphe	BICHE	2	CEF 7321 à 7322	
22	90044	P2 COMBE A L OURS	SOUCIA, CHATEL DE JOUX, CLAIRVAUX LES LACS, HAUTECOUR	645.00	Cerf elaphe	FAON	2	CEJ 7625 à 7626	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
24	08400	A2 CHAMBERIA	CHAMBERIA	1405.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6515	Cerf elaphe 0
24	08400	A2 CHAMBERIA	CHAMBERIA	1405.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7020	
24	08400	A2 CHAMBERIA	CHAMBERIA	1405.00					
24	08400	A2 CHAMBERIA	CHAMBERIA	1405.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
24	23700	AF BOIS DU MOULIN (GIGNY SUR SURAN-VERIA - GRAYE et CHARNAY)	GIGNY, GRAYE ET CHARNAY, VERIA	2341.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6556	Cerf elaphe 0
24	23700	AF BOIS DU MOULIN (GIGNY SUR SURAN-VERIA - GRAYE et CHARNAY)	GIGNY, GRAYE ET CHARNAY, VERIA	2341.00					
24	23700	AF BOIS DU MOULIN (GIGNY SUR SURAN-VERIA - GRAYE et CHARNAY)	GIGNY, GRAYE ET CHARNAY, VERIA	2341.00					
24	23700	AF BOIS DU MOULIN (GIGNY SUR SURAN-	GIGNY, GRAYE ET CHARNAY, VERIA	2341.00					

		VERIA - GRAYE et CHARNAY)							
--	--	------------------------------	--	--	--	--	--	--	--



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
26	01400	AC ARINTHOD	ARINTHOD	1753.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6501	Cerf elaphe 0
26	01400	AC ARINTHOD	ARINTHOD	1753.00					
26	01400	AC ARINTHOD	ARINTHOD	1753.00					
26	01400	AC ARINTHOD	ARINTHOD	1753.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
26	07901	AC CERNON	CERNON	1495.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7018	Cerf elaphe 0
26	07901	AC CERNON	CERNON	1495.00					
26	07901	AC CERNON	CERNON	1495.00					
26	07901	AC CERNON	CERNON	1495.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
26	47301	AC SAVIGNA	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	905.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7192	Cerf elaphe 0
26	47301	AC SAVIGNA	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	905.00					
26	47301	AC SAVIGNA	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	905.00					
26	47301	AC SAVIGNA	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	905.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
27	11900	AC CHAUX DES CROTENAY	CHAUX DES CROTENAY	786.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6527	Cerf elaphe 0
27	11900	AC CHAUX DES CROTENAY	CHAUX DES CROTENAY	786.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7034	
27	11900	AC CHAUX DES CROTENAY	CHAUX DES CROTENAY	786.00					
27	11900	AC CHAUX DES CROTENAY	CHAUX DES CROTENAY	786.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
27	21400	AC FONCINE LE HAUT	FONCINE LE HAUT	2129.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6823	Cerf elaphe 2
27	21400	AC FONCINE LE HAUT	FONCINE LE HAUT	2129.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6548	
27	21400	AC FONCINE LE HAUT	FONCINE LE HAUT	2129.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7063	
27	21400	AC FONCINE LE HAUT	FONCINE LE HAUT	2129.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7438	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
27	21710	PA FORT DU PLASNE (Lac des Rouges Truites)	LAC DES ROUGES TRUITES	287.00	Cerf elaphe	CEM	0		Cerf elaphe 0
27	21710	PA FORT DU PLASNE (Lac des Rouges Truites)	LAC DES ROUGES TRUITES	287.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7065	
27	21710	PA FORT DU PLASNE (Lac des Rouges Truites)	LAC DES ROUGES TRUITES	287.00					
27	21710	PA FORT DU PLASNE (Lac des Rouges Truites)	LAC DES ROUGES TRUITES	287.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
27	39500	AC PLANCHES EN MONTAGNE(les)	LES PLANCHES EN MONTAGNE	1096.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6618	Cerf elaphe 0
27	39500	AC PLANCHES EN MONTAGNE(les)	LES PLANCHES EN MONTAGNE	1096.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7167	
27	39500	AC PLANCHES EN MONTAGNE(les)	LES PLANCHES EN MONTAGNE	1096.00					
27	39500	AC PLANCHES EN MONTAGNE(les)	LES PLANCHES EN MONTAGNE	1096.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
28	10600	AC CHATEAU DES PRES	GRANDE RIVIERE CHATEAU	710.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
28	10600	AC CHATEAU DES PRES	GRANDE RIVIERE CHATEAU	710.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6523	
28	10600	AC CHATEAU DES PRES	GRANDE RIVIERE CHATEAU	710.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7030	
28	10600	AC CHATEAU DES PRES	GRANDE RIVIERE CHATEAU	710.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7412	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
28	12001	AF NANCHEZ - LES PIARDS	NANCHEZ	1699.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6528	Cerf elaphe 0
28	12001	AF NANCHEZ - LES PIARDS	NANCHEZ	1699.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7035	
28	12001	AF NANCHEZ - LES PIARDS	NANCHEZ	1699.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7414	
28	12001	AF NANCHEZ - LES PIARDS	NANCHEZ	1699.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
28	20200	AF DIANE DE L ASCENCIERE (ETIVAL/CHATEL DE JOUX)	ETIVAL, CHATEL DE JOUX	1938.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6814	Cerf elaphe 2
28	20200	AF DIANE DE L ASCENCIERE (ETIVAL/CHATEL DE JOUX)	ETIVAL, CHATEL DE JOUX	1938.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6542	
28	20200	AF DIANE DE L ASCENCIERE (ETIVAL/CHATEL DE JOUX)	ETIVAL, CHATEL DE JOUX	1938.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7053	
28	20200	AF DIANE DE L ASCENCIERE	ETIVAL, CHATEL DE JOUX	1938.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7427	

		(ETIVAL/CHATEL DE JOUX)							
--	--	----------------------------	--	--	--	--	--	--	--



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
28	42800	AC RIXOUSE (LA)	LA RIXOUSE	1007.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6864	Cerf elaphe 3
28	42800	AC RIXOUSE (LA)	LA RIXOUSE	1007.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6622	
28	42800	AC RIXOUSE (LA)	LA RIXOUSE	1007.00	Cerf elaphe	BICHE	2	CEF 7175 à 7176	
28	42800	AC RIXOUSE (LA)	LA RIXOUSE	1007.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7527	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
28	46101	A2 ST MAURICE CRILLAT	ST MAURICE CRILLAT	2072.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6631	Cerf elaphe 0
28	46101	A2 ST MAURICE CRILLAT	ST MAURICE CRILLAT	2072.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7186	
28	46101	A2 ST MAURICE CRILLAT	ST MAURICE CRILLAT	2072.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7532	
28	46101	A2 ST MAURICE CRILLAT	ST MAURICE CRILLAT	2072.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
28	90054	P2 CAISSE DE RETRAITE (CHATEL DE JOUX)	CHATEL DE JOUX	415.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6694	Cerf elaphe 0
28	90054	P2 CAISSE DE RETRAITE (CHATEL DE JOUX)	CHATEL DE JOUX	415.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7323	
28	90054	P2 CAISSE DE RETRAITE (CHATEL DE JOUX)	CHATEL DE JOUX	415.00					
28	90054	P2 CAISSE DE RETRAITE (CHATEL DE JOUX)	CHATEL DE JOUX	415.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
28	90103	AC VILLARD SUR BIENNE	NANCHEZ	800.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6922	Cerf elaphe 3
28	90103	AC VILLARD SUR BIENNE	NANCHEZ	800.00	Cerf elaphe	CEM	2	CEM 6698 à 6699	
28	90103	AC VILLARD SUR BIENNE	NANCHEZ	800.00	Cerf elaphe	BICHE	2	CEF 7332 à 7333	
28	90103	AC VILLARD SUR BIENNE	NANCHEZ	800.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7630	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
29	25611	AC LAJOUX	LAJOUX	1352.00	Cerf elaphe	CED	2	CED 6833 à 6834	Cerf elaphe 9
29	25611	AC LAJOUX	LAJOUX	1352.00	Cerf elaphe	CEM	4	CEM 6565 à 6568	
29	25611	AC LAJOUX	LAJOUX	1352.00	Cerf elaphe	BICHE	6	CEF 7083 à 7088	
29	25611	AC LAJOUX	LAJOUX	1352.00	Cerf elaphe	FAON	6	CEJ 7453 à 7458	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
29	27800	AC LONGCHAUMOIS	LONGCHAUMOIS	4265.00	Cerf elaphe	CED	2	CED 6837 à 6838	Cerf elaphe 10
29	27800	AC LONGCHAUMOIS	LONGCHAUMOIS	4265.00	Cerf elaphe	CEM	5	CEM 6577 à 6581	
29	27800	AC LONGCHAUMOIS	LONGCHAUMOIS	4265.00	Cerf elaphe	BICHE	6	CEF 7099 à 7104	
29	27800	AC LONGCHAUMOIS	LONGCHAUMOIS	4265.00	Cerf elaphe	FAON	6	CEJ 7466 à 7471	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
29	27820	P LE REPLAT (LAMBERON - Longchaumois)	LONGCHAUMOIS	117.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6839	Cerf elaphe 3
29	27820	P LE REPLAT (LAMBERON - Longchaumois)	LONGCHAUMOIS	117.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6583	
29	27820	P LE REPLAT (LAMBERON - Longchaumois)	LONGCHAUMOIS	117.00	Cerf elaphe	BICHE	2	CEF 7106 à 7107	
29	27820	P LE REPLAT (LAMBERON - Longchaumois)	LONGCHAUMOIS	117.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7472	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
29	90016	P LA REGARDE (Lajoux)	LAJOUX	147.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6914	Cerf elaphe 3
29	90016	P LA REGARDE (Lajoux)	LAJOUX	147.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6686	
29	90016	P LA REGARDE (Lajoux)	LAJOUX	147.00	Cerf elaphe	BICHE	2	CEF 7315 à 7316	
29	90016	P LA REGARDE (Lajoux)	LAJOUX	147.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7623	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
29	90093	P GFA BELBOUCHET (ARDANT Robert - Longchaumois)	LONGCHAUMOIS	160.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6919	Cerf elaphe 3
29	90093	P GFA BELBOUCHET (ARDANT Robert - Longchaumois)	LONGCHAUMOIS	160.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6695	
29	90093	P GFA BELBOUCHET (ARDANT Robert - Longchaumois)	LONGCHAUMOIS	160.00	Cerf elaphe	BICHE	2	CEF 7327 à 7328	
29	90093	P GFA BELBOUCHET (ARDANT Robert - Longchaumois)	LONGCHAUMOIS	160.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7627	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
29	90095	P2 VAL DAPPES (Les Rousses)	LES ROUSSES	144.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6921	Cerf elaphe 2
29	90095	P2 VAL DAPPES (Les Rousses)	LES ROUSSES	144.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6697	
29	90095	P2 VAL DAPPES (Les Rousses)	LES ROUSSES	144.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7330	
29	90095	P2 VAL DAPPES (Les Rousses)	LES ROUSSES	144.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7629	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
3	17700	AC DAMPIERRE	DAMPIERRE-LE PETIT MERCEY	453.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6812	Cerf elaphe 2
3	17700	AC DAMPIERRE	DAMPIERRE-LE PETIT MERCEY	453.00	Cerf elaphe	CEM	0		
3	17700	AC DAMPIERRE	DAMPIERRE-LE PETIT MERCEY	453.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7049	
3	17700	AC DAMPIERRE	DAMPIERRE-LE PETIT MERCEY	453.00	Cerf elaphe	FAON	2	CEJ 7421 à 7422	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
3	23011	ST GENDREY (forêt d'Arne)	GENDREY	194.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6826	Cerf elaphe 2
3	23011	ST GENDREY (forêt d'Arne)	GENDREY	194.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6554	
3	23011	ST GENDREY (forêt d'Arne)	GENDREY	194.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7068	
3	23011	ST GENDREY (forêt d'Arne)	GENDREY	194.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7441	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
3	26500	A2 LAVANGEOT	LAVANGEOT	202.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
3	26500	A2 LAVANGEOT	LAVANGEOT	202.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6572	
3	26500	A2 LAVANGEOT	LAVANGEOT	202.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7093	
3	26500	A2 LAVANGEOT	LAVANGEOT	202.00	Cerf elaphe	FAON	0		



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
3	26680	P MARS René (Hors parc)	LAVANS LES DOLE	65.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
3	26680	P MARS René (Hors parc)	LAVANS LES DOLE	65.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6573	
3	26680	P MARS René (Hors parc)	LAVANS LES DOLE	65.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7096	
3	26680	P MARS René (Hors parc)	LAVANS LES DOLE	65.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7464	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
3	33100	AI MONTEPLAIN-RANCHOT	MONTEPLAIN, RANCHOT	692.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6852	Cerf elaphe 5
3	33100	AI MONTEPLAIN-RANCHOT	MONTEPLAIN, RANCHOT	692.00	Cerf elaphe	CEM	2	CEM 6600 à 6601	
3	33100	AI MONTEPLAIN-RANCHOT	MONTEPLAIN, RANCHOT	692.00	Cerf elaphe	BICHE	3	CEF 7139 à 7141	
3	33100	AI MONTEPLAIN-RANCHOT	MONTEPLAIN, RANCHOT	692.00	Cerf elaphe	FAON	4	CEJ 7496 à 7499	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
30	09301	AI BASSE BIENNE	CHANCIA, CHASSAL-MOLINGES, JEURRE, LAVANCIA EPERCY, LAVANS LES ST CLAUDE, MONTCUSEL, VAUX LES ST CLAUDE	3797.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6806	Cerf elaphe 0
30	09301	AI BASSE BIENNE	CHANCIA, CHASSAL-MOLINGES, JEURRE, LAVANCIA EPERCY, LAVANS LES ST CLAUDE, MONTCUSEL, VAUX LES ST CLAUDE	3797.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6516	
30	09301	AI BASSE BIENNE	CHANCIA, CHASSAL-MOLINGES, JEURRE, LAVANCIA EPERCY, LAVANS LES ST CLAUDE, MONTCUSEL, VAUX LES ST CLAUDE	3797.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7022	
30	09301	AI BASSE BIENNE	CHANCIA, CHASSAL-MOLINGES, JEURRE, LAVANCIA EPERCY,	3797.00	Cerf elaphe	FAON	0		

			LAVANS LES ST CLAUDE, MONTCUSEL, VAUX LES ST CLAUDE						
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
30	17300	AC CUTTURA	COTEAUX DU LIZON	493.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6538	Cerf elaphe 0
30	17300	AC CUTTURA	COTEAUX DU LIZON	493.00					
30	17300	AC CUTTURA	COTEAUX DU LIZON	493.00					
30	17300	AC CUTTURA	COTEAUX DU LIZON	493.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
30	27400	AC LESCHERES	LESCHERES	750.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6576	Cerf elaphe 0
30	27400	AC LESCHERES	LESCHERES	750.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7098	
30	27400	AC LESCHERES	LESCHERES	750.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7465	
30	27400	AC LESCHERES	LESCHERES	750.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
30	44610	P SUR LE MONT (SEBELLIN/ CHAUTAGNAT)	ST CLAUDE	109.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6626	Cerf elaphe 0
30	44610	P SUR LE MONT (SEBELLIN/ CHAUTAGNAT)	ST CLAUDE	109.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7181	
30	44610	P SUR LE MONT (SEBELLIN/ CHAUTAGNAT)	ST CLAUDE	109.00					
30	44610	P SUR LE MONT (SEBELLIN/ CHAUTAGNAT)	ST CLAUDE	109.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
30	52300	AC VILLARDS D'HERIA	VILLARDS D HERIA	767.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6647	Cerf elaphe 0
30	52300	AC VILLARDS D'HERIA	VILLARDS D HERIA	767.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7213	
30	52300	AC VILLARDS D'HERIA	VILLARDS D HERIA	767.00					
30	52300	AC VILLARDS D'HERIA	VILLARDS D HERIA	767.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
30	90047	P HERTZ- Martign/Jeur/Moir/Villa (Eric et Isabelle)	MARTIGNA	194.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6692	Cerf elaphe 0
30	90047	P HERTZ- Martign/Jeur/Moir/Villa (Eric et Isabelle)	MARTIGNA	194.00					
30	90047	P HERTZ- Martign/Jeur/Moir/Villa (Eric et Isabelle)	MARTIGNA	194.00					
30	90047	P HERTZ- Martign/Jeur/Moir/Villa (Eric et Isabelle)	MARTIGNA	194.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
31	06300	AC BOUCHOUX (les)	LES BOUCHOUX	1495.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6509	Cerf elaphe 0
31	06300	AC BOUCHOUX (les)	LES BOUCHOUX	1495.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7010	
31	06300	AC BOUCHOUX (les)	LES BOUCHOUX	1495.00					
31	06300	AC BOUCHOUX (les)	LES BOUCHOUX	1495.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
31	14500	AC COISERETTE	COISERETTE	394.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6532	Cerf elaphe 0
31	14500	AC COISERETTE	COISERETTE	394.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7043	
31	14500	AC COISERETTE	COISERETTE	394.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7416	
31	14500	AC COISERETTE	COISERETTE	394.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
31	38500	AF HAUTES COMBES (LA PESSE / BELLECOMBE)	LA PESSE, BELLECOMBE	2500.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 2
31	38500	AF HAUTES COMBES (LA PESSE / BELLECOMBE)	LA PESSE, BELLECOMBE	2500.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6617	
31	38500	AF HAUTES COMBES (LA PESSE / BELLECOMBE)	LA PESSE, BELLECOMBE	2500.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6506	
31	38500	AF HAUTES COMBES (LA PESSE / BELLECOMBE)	LA PESSE, BELLECOMBE	2500.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7007	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
31	47711	AC SEPTMONCEL	SEPTMONCEL LES MOLUNES	1378.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6869	Cerf elaphe 3
31	47711	AC SEPTMONCEL	SEPTMONCEL LES MOLUNES	1378.00	Cerf elaphe	CEM	2	CEM 6634 à 6635	
31	47711	AC SEPTMONCEL	SEPTMONCEL LES MOLUNES	1378.00	Cerf elaphe	BICHE	2	CEF 7193 à 7194	
31	47711	AC SEPTMONCEL	SEPTMONCEL LES MOLUNES	1378.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7535	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
5	02400	AI VAL DE LOUE	AUGERANS, BELMONT	1082.00	Cerf elaphe	CED	0		Cerf elaphe 0
5	02400	AI VAL DE LOUE	AUGERANS, BELMONT	1082.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6503	
5	02400	AI VAL DE LOUE	AUGERANS, BELMONT	1082.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7003	
5	02400	AI VAL DE LOUE	AUGERANS, BELMONT	1082.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7401	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
5	90151	FD ONF Massif CHAUX OUEST	DOLE, LA LOYE	0.00	Cerf elaphe	CED	2	CED 6923 à 6924	Cerf elaphe 5
5	90151	FD ONF Massif CHAUX OUEST	DOLE, LA LOYE	0.00	Cerf elaphe	CEM	4	CEM 6703 à 6706	
5	90151	FD ONF Massif CHAUX OUEST	DOLE, LA LOYE	0.00	Cerf elaphe	BICHE	2	CEF 7337 à 7338	
5	90151	FD ONF Massif CHAUX OUEST	DOLE, LA LOYE	0.00	Cerf elaphe	FAON	2	CEJ 7632 à 7633	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
6	10801	AC CHATELAY	CHATELAY	180.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6808	Cerf elaphe 2
6	10801	AC CHATELAY	CHATELAY	180.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6524	
6	10801	AC CHATELAY	CHATELAY	180.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7031	
6	10801	AC CHATELAY	CHATELAY	180.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7413	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
6	19200	AC ECLANS NENON	ECLANS NENON	652.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6813	Cerf elaphe 4
6	19200	AC ECLANS NENON	ECLANS NENON	652.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6541	
6	19200	AC ECLANS NENON	ECLANS NENON	652.00	Cerf elaphe	BICHE	2	CEF 7051 à 7052	
6	19200	AC ECLANS NENON	ECLANS NENON	652.00	Cerf elaphe	FAON	3	CEJ 7424 à 7426	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
6	20600	AC FALLETANS	FALLETANS	283.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6822	Cerf elaphe 0
6	20600	AC FALLETANS	FALLETANS	283.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6546	
6	20600	AC FALLETANS	FALLETANS	283.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7061	
6	20600	AC FALLETANS	FALLETANS	283.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
6	23300	AC GERMIGNEY	GERMIGNEY	340.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6828	Cerf elaphe 2
6	23300	AC GERMIGNEY	GERMIGNEY	340.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6555	
6	23300	AC GERMIGNEY	GERMIGNEY	340.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7071	
6	23300	AC GERMIGNEY	GERMIGNEY	340.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7443	



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
6	40100	AC PLUMONT	PLUMONT	306.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6861	Cerf elaphe 6
6	40100	AC PLUMONT	PLUMONT	306.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6619	
6	40100	AC PLUMONT	PLUMONT	306.00	Cerf elaphe	BICHE	4	CEF 7168 à 7171	
6	40100	AC PLUMONT	PLUMONT	306.00	Cerf elaphe	FAON	5	CEJ 7519 à 7523	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
6	46500	AC SALANS	SALANS	742.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7188	Cerf elaphe 0
6	46500	AC SALANS	SALANS	742.00					
6	46500	AC SALANS	SALANS	742.00					
6	46500	AC SALANS	SALANS	742.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
6	52100	AC VIEILLE LOYE (LA)	LA VIEILLE LOYE	246.00	Cerf elaphe	CED	2	CED 6874 à 6875	Cerf elaphe 6
6	52100	AC VIEILLE LOYE (LA)	LA VIEILLE LOYE	246.00	Cerf elaphe	CEM	2	CEM 6645 à 6646	
6	52100	AC VIEILLE LOYE (LA)	LA VIEILLE LOYE	246.00	Cerf elaphe	BICHE	3	CEF 7210 à 7212	
6	52100	AC VIEILLE LOYE (LA)	LA VIEILLE LOYE	246.00	Cerf elaphe	FAON	4	CEJ 7544 à 7547	



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
6	90026	P ARC ET SENANS (chissey)	CHISSEY SUR LOUE	439.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6916	Cerf elaphe 0
6	90026	P ARC ET SENANS (chissey)	CHISSEY SUR LOUE	439.00	Cerf elaphe	CEM	0		
6	90026	P ARC ET SENANS (chissey)	CHISSEY SUR LOUE	439.00					
6	90026	P ARC ET SENANS (chissey)	CHISSEY SUR LOUE	439.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
9	04500	A2 BERSAILLIN	BERSAILLIN	988.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6507	Cerf elaphe 0
9	04500	A2 BERSAILLIN	BERSAILLIN	988.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7008	
9	04500	A2 BERSAILLIN	BERSAILLIN	988.00					
9	04500	A2 BERSAILLIN	BERSAILLIN	988.00					



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
9	45400	AF LA BRENNE (DARBONNAY - ST LAMAIN)	ST LAMAIN, DARBONNAY	650.00	Cerf elaphe	CEM	1	CEM 6627	Cerf elaphe 0
9	45400	AF LA BRENNE (DARBONNAY - ST LAMAIN)	ST LAMAIN, DARBONNAY	650.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7182	
9	45400	AF LA BRENNE (DARBONNAY - ST LAMAIN)	ST LAMAIN, DARBONNAY	650.00					
9	45400	AF LA BRENNE (DARBONNAY - ST LAMAIN)	ST LAMAIN, DARBONNAY	650.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
9	49700	AC TOULOUSE LE CHATEAU	TOULOUSE LE CHATEAU	250.00	Cerf elaphe	BICHE	1	CEF 7207	Cerf elaphe 0
9	49700	AC TOULOUSE LE CHATEAU	TOULOUSE LE CHATEAU	250.00					
9	49700	AC TOULOUSE LE CHATEAU	TOULOUSE LE CHATEAU	250.00					
9	49700	AC TOULOUSE LE CHATEAU	TOULOUSE LE CHATEAU	250.00					

Fait à Arlay, le 20 juillet 2021
 Le Président Christian LAGALICE